



S I E V O
Syndicat Intercommunal d'Études et de
Programmation pour le Développement
de l'Est du Val d'Oise



PIECE N° 2 : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

SCOT ARRETE LE 04/03/2014

GESTION DU DOCUMENT

REFERENCES

<i>Référence interne</i>	Projet d'Aménagement et de Développement Durables - pièce 2
<i>Version</i>	4.0
<i>Date</i>	13 février 2014

REDACTION

Rôle	Nom
<i>Auteurs principaux</i>	Nicolaye LAMY, Véronique BISSON,
<i>Autres auteurs</i>	Marine DELCAMPE, Benjamin SAUTJEAU, Fabrizio PRATI
<i>Contrôle qualité</i>	Philippe PLANTAGENEST

SUIVI DES MODIFICATIONS

Indice	Date	Origine	Contenu
V0.01	15/12/2012	Axes du PADD	Préparation séminaire
V1	9/04/2013	Projet de PADD	Suite séminaire et Débat d'orientation
V2	30/05/2013	PADD	Suite PPA, RP, et comité de pilotage
V3	17/06/2013	PADD POUR ARRÊT 1	Suite PPA (obj économiques)
V4	13/02/2014	PADD POUR ARRÊT 2	Suite avis PPA



Le présent rapport a été réalisé sous l'égide du groupement « PROSCOT », pour le compte du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation pour le Développement de l'Est du Val d'Oise

SOMMAIRE

Présentation des CDT sur le territoire du SIEVO	P.3
Le Rôle du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)	P.4
Les enjeux du territoire	P.5
Du PADD de 2006 au PADD d'aujourd'hui : des enjeux communs	P.6
Les leviers stratégiques pour une attractivité à refonder au profit des habitants du territoire et **objectifs de croissance	P.6
Le positionnement du territoire	P.10
Axe I : Un développement économique a service de la (re)connaissance des forces vives du territoire	P.12
Axe II : D'un territoire de servitudes à un territoire de service	P.25
Axe III : Des projets de renouvellement urbain, d'aménagement, de renaturation et d'équipements exemplaires et innovants pour faire vivre un territoire à l'image choisie	P.32

PRÉSENTATION DES CDT SUR LE TERRITOIRE DU SIEVO

Deux Contrats de Développement Territorial sont en cours d'élaboration sur le territoire du SIEVO : Val de France-Gonesse, Cœur économique « Roissy Terres de France ». Il convient de préciser que la commune de Bonneuil-en-France sera également signataire du CDT Pôle métropolitain du Bourget.

1 | CDT Val de France - Gonesse - Bonneuil-en-France

Comprenant les communes d'Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles, Villiers-le-Bel, Gonesse et Bonneuil-en-France, le CDT Val de France-Gonesse constitue un espace stratégique disposant d'un important potentiel foncier pour la réalisation de grands équipements.

Il prévoit un développement renforcé autour de deux pôles liés chacun à un projet phare, le Triangle de Gonesse avec Europa City et le Forum de Sarcelles avec le Dôme, reliés par un axe de transport, l'Avenue du Parisis.

A vocation principalement économique et de formation, les projets du CDT devraient permettre la création de 30 000 emplois d'ici 2025, en particulier autour des activités de loisirs, des services de l'aéroportuaire et de la santé, contribuant à l'attractivité du pôle d'échange international du Grand Roissy.

A proximité de deux aéroports, le territoire du CDT est contraint par le zonage du PEB de l'aéroport Paris-CDG et par les nuisances sonores de l'aéroport du Bourget pour lequel un PEB est en cours d'élaboration. Aussi, la Territorialisation de l'Objectif Logement (TOL), reprise par le CDT, prévoit la production de 715 logements par an.

Le développement du réseau de transport pour desservir le territoire et particulièrement le Triangle de Gonesse reste une condition préalable à la réussite du CDT.

La réalisation de nouvelles infrastructures de transport en commun, notamment le barreau de Gonesse et une gare du « Grand Paris Express » (GPE), devrait améliorer l'accessibilité du territoire.

2 | CDT Cœur économique de Roissy Terres de France

Le CDT Cœur économique « Roissy Terres de France » couvre l'aéroport Paris-CDG et sa périphérie Ouest/Sud-Ouest, comprenant les communes de Goussainville, Le Thillay, Roissy-en-France, Tremblay-en-France, et Villepinte. Situé au cœur économique du Grand Roissy, le CDT est particulièrement riche en projets et doit être conduit en lien avec les grands opérateurs de l'aéroport.

Il a vocation à créer un cluster des échanges internationaux et un hub mondial, à travers l'activité logistique, événementielle et liée au tourisme d'affaires et aux rencontres professionnelles. Le CDT prévoit des projets de développement économique tels que la Zone Carex, la ZAE de Goussainville, l'A Park, ou encore le centre de congrès de l'International Trade Center.

Pour ce territoire, également fortement contraint par la réglementation du PEB, la TOL définit un objectif de production de 710 logements par an (avec mention d'un objectif futur de 950 logements par an. Rammené à la communauté d'agglomération Roissy Porte de France, l'objectif de la TOL est de 530 logements).

Le CDT a également vocation à développer la dimension intermodale de la plateforme aéroportuaire : les connexions avec la région métropolitaine et les liaisons Est/Ouest devraient être renforcées notamment grâce à la desserte du territoire par trois gares du GPE, la création d'une nouvelle ligne de BHNS et divers projets routiers. La réalisation des nouvelles infrastructures de transport en commun, d'un franchissement de l'A1 ainsi que du bouclage nord-est de la francilienne constituent un enjeu primordial du CDT.

INTRODUCTION

LE RÔLE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

➤ Un cadre législatif en évolution

Le PADD est le document pivot, il présente le projet partagé par les collectivités pour l'aménagement, le développement et la protection de l'environnement. Ce document a pour ambition d'exprimer les objectifs stratégiques révélés et définis par les élus politiques.

La Loi « Grenelle II » modifie la place des SCOT, dont le rôle est encore renforcé, et fournit de nouveaux outils aux collectivités pour mettre en œuvre leur projet.

Pour ce qui est du PADD, cette nouvelle Loi reprend l'essentiel des contenus antérieurs et en ajoute d'autres.

Le nouvel article L. 122-1-3 (ex-article R. 122-2-1) du code de l'urbanisme, issu de la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, art. 17, I, 2° stipule en effet que :

« Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des

communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques ».

Le présent PADD prend évidemment en compte les objectifs assignés par la Loi, et traite de l'ensemble des questions soulevées dans une perspective transversale et globale qui est celle du développement durable.

➤ Une approche stratégique au service d'un projet communément accepté

Le PADD s'inscrit dans un processus de concertation et d'échange faisant suite au SCOT de 2006 et aux travaux effectués dans les ateliers prospectifs du séminaire présentant le diagnostic et l'état initial de l'environnement actualisés.

Du reste, les exigences légales et réglementaires ne doivent pas amener à une sorte de standardisation des documents d'urbanisme. Au contraire, ces derniers sont à considérer comme des tremplins militant **pour un renouveau du développement du territoire au travers d'un positionnement stratégique ambitieux et pragmatique.**

Cette approche stratégique est facilitée par le SCOT de 2006 et les travaux liminaires du diagnostic réactualisé en 2012 qui ont fait émerger le mode actuel de développement du territoire, son identité, ses ressources humaines et naturelles, ses potentiels, ses contraintes et ses faiblesses.

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

➤ Un territoire « déconnecté » de ses habitants

Un territoire du « bien vivre » offre la possibilité à ses habitants de trouver un ensemble de services et de fonctions propres à satisfaire leurs besoins. Or, les espaces agglomérés du SIEVO affichent une certaine carence en terme d'aménités urbaines, aggravée par des nuisances et ce, malgré un attachement d'une partie de ses habitants à leurs quartiers.

Les absences de centralités structurantes, une économie résidentielle globalement peu développée, des emplois sur site occupés par des personnes extérieures au territoire, des logements peu compatibles avec les aspirations de parcours résidentiel des habitants, une mobilité et une accessibilité des résidents à certaines parties du territoire peu encline à leur développement, contribuent au déficit migratoire, en conséquent, à une **perte d'attractivité**.

➤ Un territoire déséquilibré

Le territoire du SIEVO est déséquilibré entre un Sud dense qui s'insère dans le deuxième couronne parisienne et où se concentre l'essentiel des emplois, puis un Nord plus rural¹ plus éloigné du mode de fonctionnement et des services offerts par la proximité parisienne. La frontière virtuelle qui en découle constitue en cela une sorte de front urbain délimitant l'aire urbaine de Paris et qui conduit à des modes de développement spécifiques.

En tout état de cause, cette césure en matière de peuplement, d'emploi et d'occupation du territoire est renforcée par l'absence d'un réseau de pôles

¹ Globalement, la ligne de partage géographique entre Sud et Nord s'articule autour de la francilienne : N 104.

gares reliés économiquement et socialement (par socialement, nous entendons une interconnexion entre les populations de manière à développer les échanges) entre eux.

En outre, d'autres facteurs de déséquilibre adviennent, tous confirmant l'état des lieux déjà dressé lors de la précédente approbation du SCOT du 29 juin 2006. Parmi eux, citons la nature même de l'habitat qui sur son versant Sud est à forte dominante collective et locative, alors qu'au Nord, elle reste individuelle avec une forte proportion d'accession à la propriété.

De même, la population de la zone Sud ne bénéficie pas du même niveau de revenus que celle du Nord, clivage qui retranscrit les disparités socio-spatiales des populations du territoire du SIEVO.

➤ Un territoire cloisonné

Ce territoire est fondamentalement ouvert sur l'extérieur en tant que plateforme d'entrée et de sortie de l'Ile-de-France et de Paris, voir de la France. La présence de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle explique cet état de fait, mais pas seulement. Traversé par l'autoroute A1 reliant Paris au bassin de consommation de l'Europe du Nord, mais aussi bénéficiant de la proximité de l'aéroport du Bourget, le territoire du SIEVO s'inscrit dans cette tradition des zones à vocation économique, au même titre qu'Hongkong, Memphis ou Londres qui sont des interfaces nodales privilégiées du fait de leur positionnement spatial et de leurs infrastructures de communication.

Paradoxalement à cette réelle ouverture sur le monde, le territoire demeure cloisonné en son sein, mal desservi. En effet, la plupart des grands équipements ont été conçus pour desservir les intérêts de la Capitale, de la région et dans une certaine mesure ceux de la France. La prise en compte des besoins en matière de déplacement des habitants n'étant le fruit que d'un concours de circonstances.

La difficile liaison est/ouest au sein du périmètre du SIEVO rend malaisé la perception des avantages par les populations de la dynamique de l'emploi à l'œuvre sur la plateforme aéroportuaire de Paris-Charles de Gaulle. Aussi, est-

il plus facile de passer du nord au sud, ce qui en termes d'employabilité et de temps de parcours avantage les populations situées à Paris, en Saint-Denis ou dans l'Oise, entre autre.

➤ Un territoire contraint

Le territoire du SIEVO est soumis à des contraintes en tous genres issues : des infrastructures (routières, ferroviaires, électriques) qui constituent autant de coupures ; des risques naturels liés au ruissellement pluvial et au mouvement de terrain, notamment ; des risques aériens ou technologiques ; des nuisances sonores ; etc. C'est d'ailleurs ces dernières avec le PEB de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle qui cristallisent, en partie, les interrogations sur le potentiel du territoire à pouvoir assurer son développement interne.

➤ Bilan

Le territoire du SIEVO s'avère être attractif de l'extérieur (que nous pouvons aussi qualifier d'attractivité économique) au regard du nombre d'emplois occupés par des personnes qui n'y habitent pas, voire de l'implantation de certaines entreprises d'envergure nationale et mondiale.

Cependant, l'attractivité interne (qui est la capacité d'un territoire à maintenir sa population sur son sol) fait défaut puisque près de 2 000 personnes quittent en moyenne chaque année la zone du SIEVO entre 1999 et 2009. Cet indicateur, montre en quoi l'action sur le « mieux vivre » constitue l'un des principaux enjeux pour les prochaines décennies à venir.

Or, le cadre de vie urbain, social, environnemental conditionne, tout autant que la cadre de vie économique, le développement du territoire parce que ses habitants pourront se l'approprier et tirer la quintessence de ces potentialités.

DU PADD DE 2006 AU PADD D'AUJOURD'HUI

Le PADD de 2006 qui s'appuyait sur les mêmes enjeux reste dans son ensemble totalement pertinent au regard des enjeux territoriaux. Il s'agit dans les faits de l'actualiser et de le confronter aux conditions nouvelles qui sont issues de projets prévus ou nouveaux et des évolutions législatives et réglementaires liées au Grenelle (loi du 12 juillet 2010) et à la loi sur le Grand PARIS, qui au demeurant offre des opportunités en termes de transport notamment, aptes à faire effet levier dans le cadre de la stratégie de développement du SIEVO

Pour autant, la stratégie du SIEVO ne vise pas à être seulement conforme aux obligations réglementaires et législatives. Au contraire, **elle vise à créer des opportunités de développement**, non pas en rupture avec le présent, mais en accompagnant de manière maîtrisée les évolutions de son mode de fonctionnement.

Il s'agit, dès lors **de bâtir les conditions d'un développement durable, qualitatif, fondé sur les potentiels du territoire, qui serait au service de l'attractivité entendue au sens du « bien vivre » pour les habitants du SIEVO.**

En effet, un tel territoire où l'économie est si prégnante suscite l'interrogation suivante : le SIEVO se veut-il être seulement un territoire à vocation économique ?

La réponse ne peut être simplement binaire, mais doit s'intégrer dans une perspective transversale propre à embrasser l'ensemble des thématiques du développement durable afin de remettre ses habitants au centre du futur développement territorial.

Pour répondre à cela, le précédent PADD de 2006 se focalisait sur quatre éléments traduisant autant d'objectifs visant à un développement équilibré du territoire au profit de ses habitants :

1. **Permettre l'évolution économique et sociale de la population,**
2. **Rendre le territoire attractif,**
3. **Rendre le territoire à ses habitants,**
4. **Donner une identité et une légitimité au territoire.**

La déclinaison de ces objectifs préfigurait une recherche d'attractivité en faveur des habitants du Sud Est du Val d'Oise. Il s'agissait de mettre en œuvre les moyens d'accompagnement confortant la population dans son environnement au travers des actions suivantes:

- **La gestion rigoureuse de l'espace** dont la double fonction est de préfigurer une trame verte et bleue, et de protéger l'espace agricole de l'extension du front urbain,
- **Le choix d'un développement économique innovant et assumé** de façon à accroître l'attractivité du territoire et l'accessibilité à l'emploi des habitants du SIEVO,
- **Le développement de l'habitat** malgré l'existence de contraintes naturelles et réglementaires en privilégiant la piste d'une offre résidentielle qualitative et diversifiée,
- **La promotion d'un équilibre interne au territoire** entre le Nord plus rural et le Sud dense et urbanisé grâce à la mise en place d'un réseau de pôles gares, et à une gouvernance renforcée,
- **La gestion des flux de transports** pour décroiser les habitants du SIEVO et les relier aux aménités (ensemble des fonctions et services dont une population peut avoir besoin) et à la principale zone d'emploi du territoire : la plateforme aéroportuaire de Paris – Charles de Gaulle.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une SCOT, le territoire a réalisé ou commencé à créer les conditions de réalisation de projets stratégiques (Pole Gare Garges-Sarcelles et accueil du tramway, opérations de renouvellement urbains, Projet d'éco-quartier Gare Louvres-Puiseux, études pour le triangle

de Gonesse, musée archéologiques, opérations de valorisation patrimoniales, etc.)

Mais le territoire s'est également surtout organisé dans l'échange, la solidarité et la représentation de ses intérêts au travers d'une gouvernance renforcée. Si les effets des orientations du SCOT et des projets en cours de réalisation sont encore faibles compte tenu du délai écoulé et des temps de mise en œuvre, le territoire s'est organisé dans une perspective d'action qu'il convient de conforter et d'amplifier en s'appuyant sur des opportunités nouvelles (Grand Paris, notamment).

LES LEVIERS STRATÉGIQUES POUR UNE ATTRACTIVITÉ A REFONDER AU PROFIT DES HABITANTS DU TERRITOIRE

La situation économique et sociale actuelle n'incite pas à l'optimisme, d'autant plus que les réglementations, comme le PEB, pèsent sur le potentiel de renouvellement et de développement du territoire. La durabilité du développement du territoire passera par une optimisation qualitative de son potentiel dans le cadre réglementaire et par une refonte de l'accessibilité entre ses différents espaces de manière à ce que les habitants du SIEVO puissent se prévaloir des aménités sociales, résidentielles, culturelles, économiques que le SCOT vise à renforcer.

La durabilité du mode de développement se conçoit dans un espace d'intelligence, qui suppose une gouvernance territoriale efficiente et coopérative non seulement interne mais aussi externe avec l'ensemble des acteurs publics et privés, compte tenu des enjeux régionaux et nationaux associés. Mais il s'agit pour cela de promouvoir un projet pragmatique propice à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et des acteurs du territoire, dans une perspective d'équilibre et de complémentarité territoriale indissociables de sa performance.

7 La loi sur le grand Paris, un effet levier potentiel majeur

Le diagnostic communément partagé et validé par l'ensemble des acteurs et décisionnaires du territoire a permis de révéler un certain nombre d'objectifs transcendant l'ensemble du périmètre :

- Un besoin d'irrigation économique,
- Une nécessité d'accroître le niveau de vie des habitants par un meilleur accès à l'emploi et par un cadre de vie plus qualitatif,
- Une exigence de décroisement du territoire.

La loi sur le Grand Paris (loi n°2010-597 du 3 juin 2010) précise que :

« Le Grand Paris est un projet urbain, social et économique d'intérêt national qui unit les grands territoires stratégiques de la région d'Ile-de-France, au premier rang desquels Paris et le cœur de l'agglomération parisienne, et promeut le développement économique durable, solidaire et créateur d'emplois de la région capitale. Il vise à réduire les déséquilibres sociaux, territoriaux et fiscaux au bénéfice de l'ensemble du territoire national. Les collectivités territoriales et les citoyens sont associés à l'élaboration et à la réalisation de ce projet. Ce projet s'appuie sur la création d'un réseau de transport public de voyageurs dont le financement des infrastructures est assuré par l'État. Ce réseau s'articule autour de contrats de développement territorial définis et réalisés conjointement par l'État, les communes et leurs groupements. Ces contrats participent à l'objectif de construire chaque année 70 000 logements géographiquement et socialement adaptés en Ile-de-France et contribuent à la maîtrise de l'étalement urbain. Le projet du Grand Paris favorise également la recherche, l'innovation et la valorisation industrielle au moyen de pôles de compétitivité et du pôle scientifique et technologique du plateau de Saclay dont l'espace agricole est préservé.

Ce projet intègre un objectif de croissance économique afin de soutenir la concurrence des autres métropoles mondiales. Le réseau de transport du Grand Paris est étroitement interconnecté avec le réseau préexistant en Ile-de-France. Il s'inscrit dans le maillage du réseau ferroviaire, fluvial et routier national afin de réduire les déséquilibres territoriaux. Il doit permettre des liaisons plus rapides et plus fiables avec chacune des régions de la France continentale et éviter les engorgements que constituent les transits par la région d'Ile-de-France ».

Le PADD s'appuie donc sur les projets de transports attenants au Grand Paris, oeuvrant ainsi au développement économique, social et environnemental du territoire du SIEVO.

7 Le maintien des objectifs de croissance du SCOT de 2006 dans une perspective à 2028 ou à un peu plus long terme

Le scénario choisi de renforcement de l'attractivité en continuité du SCOT de 2006, suit une hypothèse de continuité de forte natalité tandis que le solde migratoire négatif jusqu'en 2014, date de signature des CDT, redevient légèrement positif en corrélation avec la mise en œuvre de projets structurant (ecoquartiers et renouvellement urbain) dont l'attractivité est renforcée par une offre nouvelle en transport.

Le scénario retenu préfigure 277 000 habitants (comme pour le SCOT de 2006) sur l'ensemble du territoire, soit une croissance de plus de 9 % entre 2009 et 2028.

Cela se traduit par un besoin de 18 600 logements pour la période 2014-2028 qui doivent notamment permettre de répondre aux enjeux de desserrement et de croissance démographique du territoire

La future armature urbaine qui en découlera devra traduire le souhait de préservation des espaces agricoles et naturels dans un but de développement de l'espace urbanisé plus qualitatif permettant une meilleure attractivité résidentielle. De même, la politique de renouvellement urbain devra accompagner cette marche en avant vers une réhabilitation plus qualitative des espaces de vie et le renforcement de centralités actuelles ou de centralités à faire émerger.

Du point de vue des objectifs économiques, l'ambition du SIEVO converge avec celle, Nationale et Régionale, de conforter le grand Roissy comme principal pôle de croissance en France.

Les projets actuellement envisagés sur le SIEVO pourraient permettre la création de plus de 130 000 emplois, voire 160 000 emplois dans le cadre d'une perspective d'amélioration qualitative de la diversité de ces emplois et de la valeur ajoutée créée.

Cet objectif n'est pas illusoire puisque sur la période 1999/2010, c'est déjà plus de 40 000 emplois qui ont été créés et alors que les projets actuellement envisagés permettent encore d'optimiser création de valeur et richesse en emploi.

Ces objectifs impliquent 3 niveaux d'intervention et d'impacts :

- ◆ des grands projets d'intérêt national ou régional sur 400 ha (Pôle d'excellence de Gonesse, Eurocarex);
- ◆ une diffusion dans le tissu urbain des activités notamment tertiaires dans l'espace résidentiel et en renouvellement dans les parcs existants ;
- ◆ des Parcs d'activités d'échelle SCOT sur 300 ha pour accompagner les besoins de PME PMI en lien ou non avec le cluster et les Parcs pour le « B to B » -commerce interentreprises- de Roissy et le Thillay, dont l'État, dans son avis sur le SDRIF, réaffirme l'intérêt) .

On voit bien ici que l'interdépendance de ces objectifs résidentiels économiques avec la capacité de financement et de mise en œuvre dans le temps de tous les projets permettant de les atteindre (transport, résidentiel en renouvellement et en extension, projets économiques culturels et de loisirs) impliquent de délais de mise en œuvre pouvant dépasser l'horizon 2028.

In fine, les objectifs du SCoT et le scénario de développement retenu, doivent se penser dans une stratégie globale de création des conditions nécessaires pour une attractivité qui s'exerce au profit des habitants du territoire :

- Équilibrée entre les différentes parties du territoire, qui se veulent, en outre, complémentaires,
- Transversale entre les différentes politiques sectorielles qui seront mises en œuvre (transport, habitat, environnement, économie, etc.),
- Réfléchie sur le long terme dans le sens du temps qu'il faudra pour percevoir les résultats des politiques sectorielles menées.

LE POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE DU TERRITOIRE

**D'un confins à un centre : le
SIEVO s'organise pour
l'affirmation du territoire du
Grand Roissy**

*D'un espace d'intendance à un espace
d'intelligence et de diversité*

Mettre en œuvre un développement économique ambitieux au service de la (re)connaissance des forces vives du territoire ;

Faire d'un territoire de servitudes, un territoire de services ;

S'appuyer sur des projets de renouvellement urbain, d'aménagement, de renaturation et d'équipements exemplaires et innovants pour faire vivre un territoire à l'image choisie.

Durant son histoire, le territoire du SIEVO, partie intégrante d'un ensemble plus vaste de la Plaine de France, a été le confins du Domaine Royal, puis dans une période plus récente de l'Ile-de-France, l'espace d'intendance du développement de l'agglomération parisienne.

Sa fonction de territoire d'intendance au service d'intérêts supérieurs est la résultante d'une volonté de doter la région de la capitale de moyens de déplacement rapides et modernes vers l'extérieur : aéroport Paris-Charles de Gaulle, autoroute A1, ligne LGV, notamment. Toutefois, cette volonté de faire de ce territoire du cadran Nord francilien une zone de flux tournée vers l'extérieur ne s'est pas accompagnée d'un véritable positionnement stratégique à l'attention des habitants du périmètre du SIEVO ou même de sa vocation à long terme comme espace territorial. Ce constat, déjà révélé lors du précédent SCoT de 2006, n'exclut pas une redite de ce fait.

Conformément à son positionnement géographique, le SIEVO s'inscrit dans un cadre plus large, celui du Grand Roissy. Or, cet espace dont le SIEVO est le point nodal est transcendé par un espace de vie économique, social et environnemental commun. **C'est dans ce contexte de mise en association de ce cadre de vie étendu que le SIEVO peut trouver dans un futur proche les moyens de ses ambitions dans l'intérêt même de l'agglomération francilienne.**

Au demeurant, si le SIEVO est considéré comme un territoire d'intendance, il n'est pas dénué d'intelligence dans ce sens où le Syndicat Mixte a su, depuis la précédente initiative d'élaboration du précédent SCoT de 2006 et la prise en main de la destinée du territoire par ses élus, se mobiliser **pour devenir un espace d'intelligence coopérative qui repose sur une richesse rare : sa diversité humaine et territoriale et sa solidarité.**

Ce contexte spatial dans lequel s'inscrivent les habitants du SIEVO n'a de sens que si le projet de développement du territoire concourt à mettre en œuvre une stratégie cohérente visant à atteindre une durabilité en termes économique, social et environnemental. Il s'agit d'exprimer la volonté politique de voir sacraliser la position centrale de l'Homme en tant que vecteur de richesse inépuisable.

Cette position s'articule autour de trois grands axes de développement, qui sont influencés par les différentes variables impactant la trajectoire future du périmètre du SIEVO, mais aussi par des effets d'entraînement externes à l'image de l'environnement ou de la conjoncture économique et politique de la France.

Ces trois axes de développement se construisent autour des forces vives du territoire : **les Hommes, qui font du SIEVO un territoire riche et diversifié aux potentialités entrepreneuriales à valoriser.** Ici, le sens de l'entreprise n'est pas tant à prendre sous le générique de la seule création d'entreprise, mais aussi de la mise en valeur de la capacité des individus de promouvoir l'innovation économique, sociale et environnementale aux travers de leurs actions.

Dès lors, les trois axes stratégiques du territoire se positionnent autour des dynamiques suivantes à mettre en œuvre :

- **D'un développement économique au service de la (re)connaissance des forces vives du territoire ;**
- **D'un territoire de servitudes à un territoire de services ;**
- **Des projets de renouvellement urbain, d'aménagement, de renaturation et d'équipements pour faire vivre un territoire à l'image choisie.**

Ces trois supports ont pour vocation d'ouvrir le champ des possibles au sein même de ce territoire, ce, afin d'améliorer son attractivité globale auprès des populations. **L'idée étant de faire du SIEVO non plus une terre d'accueil par défaut, mais bien une terre de résidence choisie à l'identité marquée et reconnue.**

AXE I : UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU SERVICE DE LA (RE)CONNAISSANCE DES FORCES VIVES DU TERRITOIRE

Le diagnostic a révélé un état économique local asymétrique. D'un côté, le territoire connaît une réelle attractivité grâce à son principal pôle d'emploi constitué par la plateforme Paris-Charles de Gaulle, de l'autre, les populations résidentes dans les frontières du SIEVO ne bénéficient que marginalement des retombées en termes d'emploi et de partage des richesses induites par le pôle aéroportuaire. Dès lors, l'irrigation du tissu économique et social reste grippée, malgré le constat similaire dressé en 2006 lors de la précédente élaboration du SCoT.

Ce constat qui obère le potentiel de développement des résidents du SIEVO, et par là même celui de l'ensemble du territoire, n'est en rien une fatalité.

Pour autant que les élus locaux peuvent insuffler un nouvel élan, le relai des pouvoirs publics régionaux et nationaux, dans le cadre des Contrats de Développement Territorial (CDT) et du Grand Paris, est fondamental en matière de réalisation des objectifs qui vont suivre.

➤ Promouvoir la richesse de l'Homme par la formation

« Il n'y a ni richesse ni force que d'hommes ». C'est en ces termes que Jean Bodin au XVI^{ème} siècle avait vu que la force d'un territoire réside non seulement dans sa capacité à connaître une croissance de long terme, mais aussi dans la richesse que représente sa population. Or, dans les aires géographiques comme le SIEVO, par définition ouvert sur l'extérieur, la

qualification des habitants d'un territoire conditionne son potentiel de développement et l'irrigation de l'activité économique.

Au-delà de la problématique de l'accès physique aux lieux d'emploi, la question de la qualification et de l'employabilité des habitants du périmètre du SIEVO est posée.

En effet, les qualifications demandées sur l'ensemble du territoire, mais plus particulièrement autour de la plateforme aéroportuaire sont diversifiées. Des niveaux I et II équivalent à un niveau égal ou supérieur à Bac + 3 (Licence), au niveau V équivalent au CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ou BEP (brevet d'études professionnelles), l'éventail des qualifications demandées par les entreprises locales reste étendu. Reste que l'absence ou l'inadéquation des qualifications d'une partie non négligeable de la population du SIEVO l'exclue, de fait, de la dynamique de l'emploi notamment de la plateforme aéroportuaire.

Du reste, la politique de la formation ne relève pas de la compétence du SCoT. Sa présence se justifie par le fait qu'elle impacte la bonne marche et la réussite des politiques urbaines retenues, ce d'autant qu'elle transcende l'ensemble des trois piliers du développement durable : économie, social et environnement.

Il convient d'accompagner les décideurs du SIEVO dans leurs démarches d'intégration des populations par l'emploi, ce, via un renforcement de l'offre éducative sur le territoire à l'image du lycée international de Louvres. D'autant plus que la pluralité des projets offre un champ foncier et immobilier a même d'accueillir quelques écoles et centres de formations sur le territoire.

Dans ce contexte :

- L'atomisation de l'offre de formation et le manque de lisibilité rencontrée auprès du public étudiant interroge sur l'efficacité de la communication dispensée. Si des efforts ont été réalisées, une plateforme de centralisation et de diffusion de l'offre de formation prodiguée sur le territoire pourrait atténuer ce qui est ressenti par les populations comme un défaut informationnel.

Au demeurant, il conviendrait de réfléchir à un partenariat collèges / lycées / entreprises afin que ces dernières puissent présenter leurs offres de métiers et de débouchés. Des journées portes ouvertes entreprises pourraient constituer un moyen de communication direct.

- **Une priorité sera accordée à l'accueil de centres de formation, tant sur le plan de la formation continue, initiale et en alternance.** Cette logique d'accueil devra être impulsée par les élus du SIEVO en partenariat avec les académies de Versailles et de Créteil, mais aussi avec la Région Ile-de-France et l'État,
- Des structures de formation spécialisées dans l'enseignement des langues étrangères, du commerce, de la gestion, de l'accueil sont quelques unes des priorités pour une aire qui a vocation à confirmer et conforter sa place de centre de congrès et d'exposition international. En conséquence, d'être une plaque majeure du tourisme d'affaires dans le monde,
- La constitution d'un centre international de formation lié aux métiers du tourisme d'affaires est fondamentale pour l'avenir de la zone de l'Est du Val d'Oise d'autant plus dans une logique d'érection d'un pôle « congrès » duquel participe largement la plateforme aéroportuaire de Paris- Charles de Gaulle, mais aussi certains grands projets comme l'International Trade Center ou encore celui d'Europa City.

Par ailleurs, ces programmes vont attirer des hôtels 4-5 étoiles dont les besoins en main d'œuvre qualifiée demanderont des formations poussées,
- La création d'un centre de formation international pour les métiers de l'aéroportuaire : sûreté / sécurité aéroportuaire, accueil / services aux passagers (dévolus à la personnalisation de l'offre afin de fidéliser une clientèle qui devrait, selon les projections d'ADP, croître sensiblement).
- Enfin, une école de la logistique de fret pourrait voir le jour sur le territoire du SIEVO du fait de la présence de grands groupes

internationaux comme Air France ou FedEx, qui pourraient être des partenaires privilégiés tant d'un point de vue de la formation (contenu de l'enseignement en adéquation avec les besoins réels du marché) que financier (financement de chair par exemple). Ces offres de formations devront être pensées en partenariat avec l'IUT de Tremblay-en-France qui dispense des formations de Gestion, Logistique et Transport.

➤ Renforcer les activités stratégiques supérieures pour rester attractif

Les activités dites « métropolitaines supérieures », que nous qualifions de stratégiques, sont spécifiques aux économies modernes et plus particulièrement aux économies tournées vers les services aux entreprises et aux personnes. Ce qui les distingue d'activités classiques réside dans leur capacité à générer de la valeur ajoutée et à tirer un secteur d'activité et/ou un territoire vers le haut. Autrement dit, **la présence ou non de ces activités est un indicateur de la richesse du capital humain disponible sur place et un vecteur d'image d'un territoire tournée vers un haut de niveau d'affaires.**

Au regard de l'évolution constatée sur la décennie 1999 – 2009, la part de ces emplois n'a pas bougé dans l'emploi total pour rester à 22 %. Cela traduit un faible effet d'aubaine exercé par la plateforme aéroportuaire de Paris-Charles de Gaulle. Pourtant, ce type d'infrastructure, au même titre que d'autres pôles internationaux tels que Memphis, Heathrow, Singapour, Shanghai, etc., est un levier de croissance sur les activités suivantes :

- Conception – recherche,
- Prestations intellectuelles,
- Commerce inter-entreprises,
- Gestion,
- Culture / loisirs.



L'IUT de Cergy- Pontoise – site de Sarcelles, qui est le seul établissement universitaire de premier plan du territoire

Source : <http://www.iut.u-cergy.fr>

Le positionnement, plutôt timide, du territoire à l'égard de ces activités n'est pas une fatalité. Au contraire, l'objectif de renforcer ces activités obéit à plusieurs considérations :

- **Donner une image dynamique du positionnement économique du territoire et de la plateforme aéroportuaire.** Il s'agit au travers du renforcement de ces activités de conserver voire d'affermir le degré d'attractivité de la plateforme aéroportuaire dans un contexte de concurrence internationale,
- **(Re)dynamiser le tissu économique local** dans les services aux entreprises (sécurité, nettoyage, gestion, juridique, architecture, etc.) et à la personne (culture / loisirs, crèche, etc.), dans le commerce de détail, restauration, afin de bénéficier des retombées financières de la croissance des emplois liés aux activités stratégiques,
- Renforcer l'attractivité de la plateforme aéroportuaire en tant que « hub » mondial avec l'opération d'aménagement de Roissy Pôle (en partie inscrite sur le territoire du SIEVO) qui a pour objet de redynamiser la zone existante en développant un pôle d'affaires, d'activités, de bureaux et d'hôtellerie.

Il n'est pas du ressort du SCoT de favoriser l'émergence de ce genre d'activités au travers de la formation, qui par essence se trouve dispensée

dans les universités et écoles franciliennes. De même, il n'est pas dans les attributions du SCoT d'orienter la nature et les niveaux d'emplois offerts par les entreprises privées situées sur son territoire. En revanche, **il est de la compétence du SCoT d'alimenter une certaine appétence pour favoriser l'essor de ces activités en influant sur la politique foncière et immobilière tertiaire** qui est susceptible d'accueillir les fonctions stratégiques des sièges sociaux, de recherche et développement, de commerce, de marketing, de ressources humaines.

Au demeurant, **le projet phare du « Triangle de Gonesse » est susceptible de contribuer au renforcement des activités stratégiques supérieures, mais aussi d'apporter de nouvelles fonctionnalités auprès des habitants du territoire du SIEVO de manière à mettre un terme à leur enclavement socio-économique.**

Dans le cadre de ce projet, le SIEVO réaffirme sa volonté de lui donner une réalité concrète dans la perspective de constituer une zone plurifonctionnelle à haute valeur ajoutée mêlant : Formation continue et supérieure, entreprises du tertiaires (oeuvrant notamment dans les technologies de l'information et de la communication, la biologie, les énergies renouvelables et les technologies environnementales), culture / loisirs, hôtellerie, centre de congrès / conférences, et commerces associés.

Siège d'Air France à Roissy, symbole d'entreprise qui permet l'essor des métiers de sièges sociaux, donc des activités stratégiques

Source : <http://corporate.airfrance.com>



Pour ce faire, le SIEVO veillera à la préservation de 400 hectares de terres agricoles entre le pôle d'excellence (Triangle) de Gonesse et les espaces d'activité (Trapèze, Aire de Loisirs et de Sports comprenant un Golf) du Sud Roissy, et à subordonner l'ouverture à urbanisation du site en s'assurant de la desserte du « Triangle de Gonesse » par un moyen de transport qui ne sera pas forcément ferré dans un premier temps (Bus à haut Niveau de Service), puis par un TC massifié (RER/train..) par la suite.

➤ Faire émerger un cluster des services liés à l'aéroportuaire pour être (re)connu

Un cluster peut se définir comme un pôle au sein duquel s'accumule les compétences, les savoir-faire, les ressources (naturelles, humaines, financières) propres à créer un avantage compétitif dans un cadre de concurrence entre les territoires. Par la suite, les richesses du cluster se propagent sur les activités territoriales connexes, notamment dans les services et la sous-traitance industrielle.

Du fait de la forte spécialisation du territoire du SIEVO dans le transport et entreposage, de la présence d'un hub mondial, d'entreprises d'envergure internationale, le SIEVO bénéficie d'un savoir-faire de situation sur les métiers des services de l'aéroportuaire. Toutefois, en théorie comme en pratique, il manque à l'ensemble de la plateforme une composante phare dans sa capacité à affronter la concurrence internationale : la présence de centres de formation dédiés aux services de l'aéroportuaire.

En effet, l'existence des compétences au sein d'un cluster constitue un élément majeur dans leur décision d'implantation.

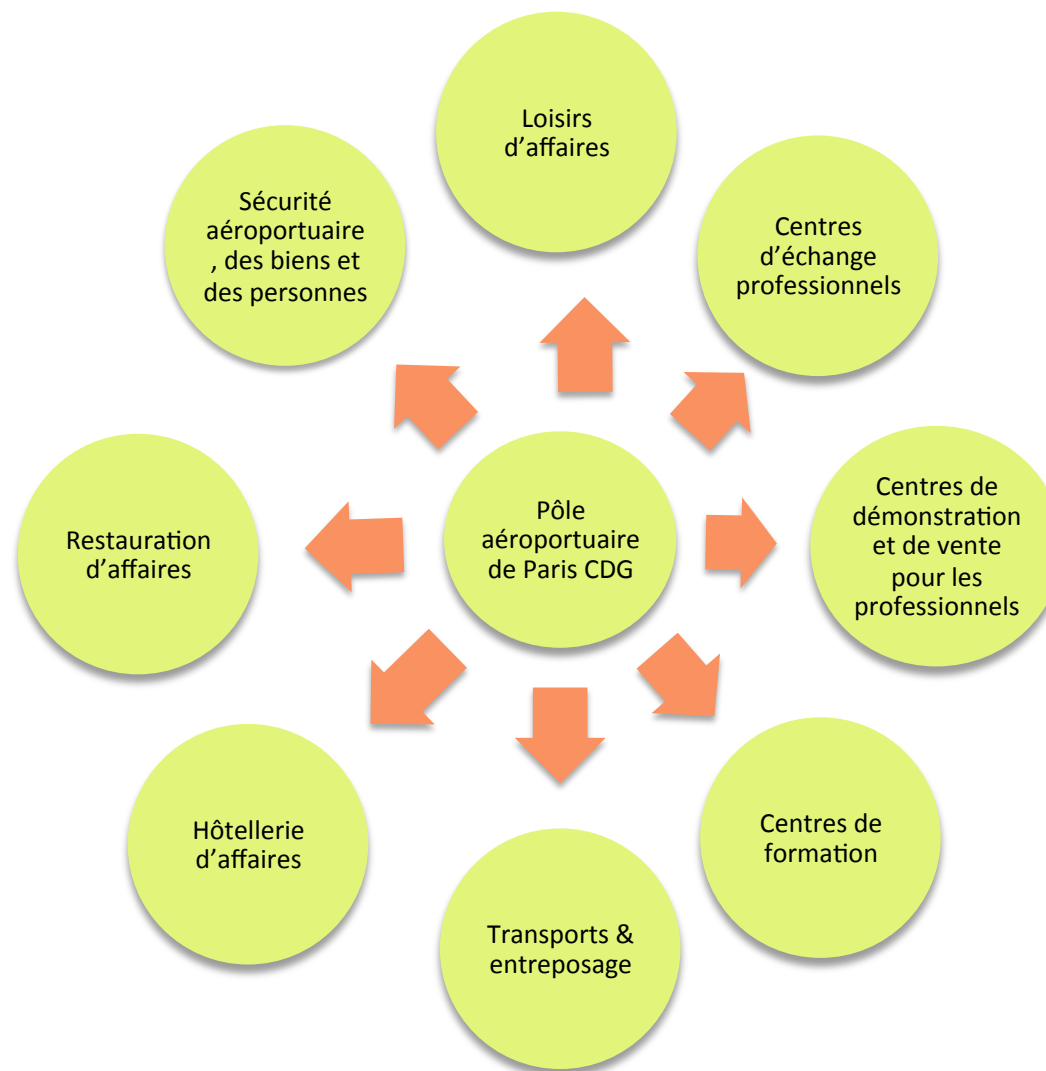


Schéma d'un cluster des services liés à l'aéroportuaire à partir de la plateforme de Paris-Charles de Gaulle

Source : EAU – PROSCOT, 2012

Au-delà du rôle moteur que revêt la formation sur les métiers d'accueil, de sécurité, du transport, du commerce, de l'évènementiel, de l'hôtellerie et de la restauration haut de gamme, tous tournés vers le tourisme d'affaires, il conviendrait de :

- **Disposer d'un maillage et d'un réseau d'entreprises identifié et identifiable** au-delà du périmètre du SIEVO afin de construire une identité économique forte et remarquable,
- **Fédérer les acteurs à l'idée d'une appartenance au réseau d'entreprises** du cluster des services liés à l'aéroportuaire, matérialisé par une appellation reconnue à l'international,
- **Créer une convention cadre entre les entreprises de ce réseau, le SIEVO et les partenaires de l'emploi** qui pourrait retranscrire le souhait de réserver une certaine proportion des emplois aux habitants du SIEVO,
- **Trouver des passerelles d'échanges** techniques, de compétences, de recherche et développement, financiers **avec le projet Aigle** qui se situe dans le rayon de l'aéroport du Bourget **de manière à développer le tissu industriel sur le territoire du SIEVO.**

La création d'un réseau d'entreprises labellisé aura pour vocation de permettre à ces adhérents de poursuivre des objectifs individuels au travers de réalisations communes. Cette mise en réseau serait permise par le développement des technologies de l'information et de communication, d'où l'importance de posséder un réseau internet dense et efficient. En outre, cette mise en réseau pourrait avoir des effets positifs en matière de :

- Partage de connaissances et d'informations,
- De développement de clientèle,
- De coopération sur la conception, la fabrication et la distribution des biens et services,
- De mise en commun des efforts de recherche et de développement.

Le projet Aigle offre de véritables opportunités pour le territoire du SIEVO, surtout dans une perspective de réindustrialisation des emplois et du tissu économique.

En effet, ce « cluster » de l'aéronautique disséminera sur le sud du territoire des industries de pointe, sous-traitantes de grands groupes comme Eurocopter ou EADS. Parmi les filières industrielles susceptibles de venir sur le territoire, notamment sur le secteur Val de France – Gonesse, nous trouvons la maintenance aéronautique dont les besoins de proximité vis-à-vis des transports en commun, d'un aéroport et des donneurs d'ordres confortent les potentiels du Sud SIEVO comparativement à d'autres territoires.

Aussi, la capacité d'accueil foncière devra être pensée de manière à pouvoir prétendre attirer ses entreprises, PMI ou ETI, sur le SIEVO et ainsi contribuer à la renaissance de l'emploi industriel.

En d'autres termes, l'offre foncière n'est pas déconnectée du choix des filières que le territoire désire accueillir. A ce titre, l'implantation d'activités logistiques fortement consommatrices d'espaces, sans lien avec le fret aérien, peut générer des conflits d'opportunités en matière de développement économique.

Autant le caractère de service est largement perceptible dans ce cluster aéroportuaire, autant il ne peut souffrir d'un découpage artificiel avec l'industrie du fait de la présence d'Air France Industries et d'autres sous-traitants. Aussi, il existe un lien fort entre l'industrie aéronautique et les services aéroportuaires, ne serait-ce que dans l'idée de constituer un pôle de compétence embrassant l'ensemble des acteurs de l'aviation, donnant au territoire une légitimité internationale sur cette filière.

➤ **Consolider l'économie agricole pour conserver une identité territoriale historique**

L'agriculture et le SIEVO ont une relation intégrée et historique puisque le Domaine Royal utilisait la Plaine de France comme grenier à blé. Ainsi, cette partie du territoire avait une vocation agricole établie et qui perdure toujours compte tenu de la présence d'une industrie agricole de premier plan, rentable et moderne.

La qualité agronomique des terres, l'importance de sa présence pour la diversité paysagère et sa fonction économique impose aux acteurs du monde agricole comme urbain de coopérer en vue de permettre leur développement respectif de façon harmonieuse et complémentaire. Cela nécessite une **réflexion en amont sur les projets** pour maintenir au mieux la fonctionnalité des terres impactés indirectement.

Le dynamisme des exploitations agricoles suppose d'éviter un enclavement des parcelles de manière à éviter les conflits d'usage, routiers notamment, dans le cadre du développement d'infrastructures de transports, de parcs d'activités, de nouveaux quartiers **pour garantir les fonctionnalités agricoles de chaque entité agricole préservée**. Cela suppose également de préserver **des continuités agricoles** d'intérêt régional notamment repéré dans le SDRIF.

La bonne gestion de l'espace et sa consommation modérée est un des éléments satisfaisant les besoins des agriculteurs du point de vue de la lisibilité sur leur futur. Les conséquences en matière d'investissement et de viabilité des exploitations ne sont dès lors pas neutres.

La complémentarité entre un Nord agricole et rural et un Sud urbain et à dominante tertiaire permet de positionner les deux parties du SIEVO dans une différenciation paysagère propre à constituer une aire septentrionale comme poumon du Sud.

Enfin, l'agriculture est considérée comme une activité économique à part entière. De ce fait, celle-ci pourrait en partenariat avec les filières du bâtiment et du textile, servir de laboratoire pour certains matériaux qui

seraient incorporés à leurs processus de production. Ainsi, en va-t-il de la culture du chanvre, par exemple, qui est utilisé dans l'éco-construction ou le textile. Ce genre de débouché pour l'agriculture du territoire à plusieurs avantages :

- Rendre l'agriculture et ses productions plus lisibles auprès des partenaires économiques et politiques,
- Permettre une diversification économique pouvant atténuer la volatilité des prix des grandes cultures auprès de l'industrie agro-alimentaire et des distributeurs,
- Valoriser le potentiel du territoire à être une terre d'agro-alimentaire via la présence d'une agriculture performante et productive. De là, il s'agirait de mettre en lumière les liens étroits entre industrie agricole et industrie alimentaire, qui peuvent coexister et créer de la richesse et emplois sur le périmètre du SIEVO,
- Créer des filières intégrées, notamment en matière d'éco-construction. Cette perspective représente un atout pour le territoire dans sa politique de restauration d'une attractivité au travers d'une offre de logements qualitatifs et énergétiquement performants.

Ainsi, grâce à un renforcement du partenariat agriculture / bâtiment / pouvoirs publics, un pôle d'excellence pourrait venir renforcer l'offre économique d'artisans et d'entreprises résidents sur le SIEVO en matière de construction de logements.

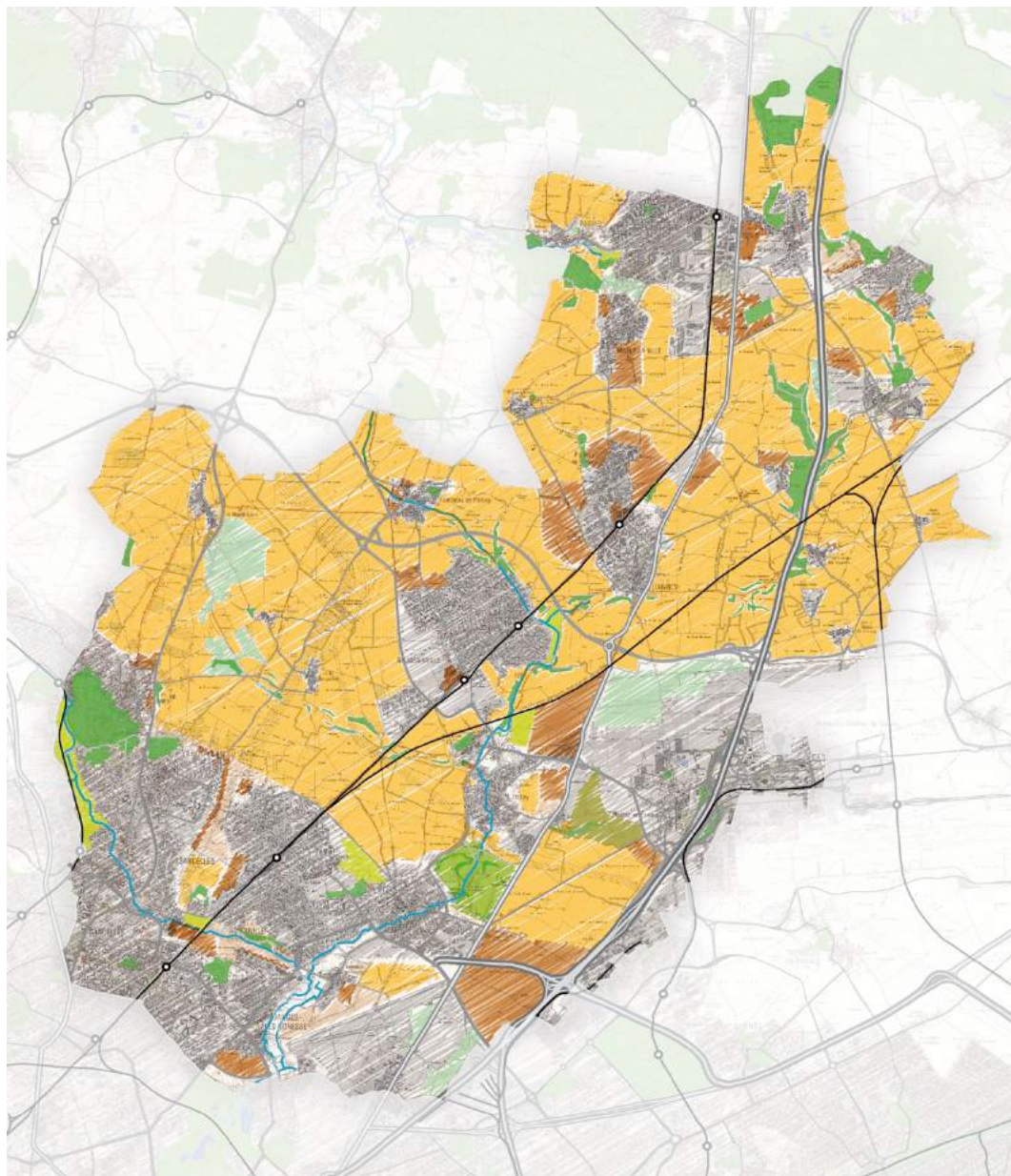
Au-delà du simple aspect économique, le territoire s'offrirait un « coup de projecteur » notable sur sa capacité à intégrer la problématique environnementale de manière transversale.

Le SCOT s'engage dans la définition d'espaces agricole pérenne à plus de 20 ans et à conserver des fonctionnalités fortes au service de l'agriculture. A cette fin il définit en accord avec la profession agricole les projets stratégiques nécessaire au territoire pour mieux localiser en concertation ces espaces agricoles pérennes

Des espaces agricoles pérennes

Occupation du sol

-  **Espace urbanisé**
-  **Espace à dominante naturelle**
-  **Espace boisé**
-  **Espace agricole pérenne**
-  **Autre rural** : espaces agricoles moyennement ou peu fonctionnels devant être soutenus et/ou préservés comme espaces de respiration
-  **Espace de projet**
-  **Espace non bâti "résiduel"**
(emprise aéroportuaire, carrière, déchetterie, friches, jardins familiaux...)
-  **Aire de loisirs et de sports comprenant un golf**



Autre rural = Espaces agricoles moyennement ou peu fonctionnels devant être soutenus et/ou préservés comme espaces de respiration

➤ Asseoir le potentiel touristique pour diversifier le territoire

Le potentiel touristique du SIEVO avait été souligné lors du précédent PADD, notamment par la présence d'un patrimoine naturel et bâti encore peu valorisé.

Les trois cibles visées précédemment restent d'actualité :

- Promouvoir un tourisme de proximité à l'échelle du SIEVO constitutif d'un équilibre interne au territoire répondant aux besoins culturels et de loisirs des populations locales,
- Promouvoir l'offre touristique à destination des populations franciliennes,
- Promouvoir le tourisme d'affaires.

La richesse patrimoniale est un fait puisque 10 communes du SIEVO sont concernées par des sites inscrits (celui de la Plaine de France, de l'Ysieux, des abords de l'église de Sarcelles et le lac). Par ailleurs, seulement 2 communes ne possèdent pas d'édifice inscrit ou classé à l'inventaire des Monuments Historiques.

De même, la présence de l'aéroport permet l'existence d'un tourisme d'affaires lié aux congrès, à l'événementiel et à la proximité des nombreux sièges sociaux sur Paris et sa périphérie.

Ainsi, le territoire allie deux sortes de tourisms : celui de culture / loisirs et celui d'affaires, dont la valorisation peut être envisager selon plusieurs pistes:



En haut : musée Archéa à Louvres ouvert le 10 septembre 2010

Source : <http://www.archea-roissyportedefrance.fr>

En bas : Château d'Ecouen-musée de la Renaissance

Source : EAU – PROSCOT, 2012



Deux pôles culturels structurants qui font le lien entre passé, présent et futur du territoire du SIEVO

- **Faire d'Ecouen le futur pôle patrimonial et touristique** au Nord de Paris
- **Favoriser la mise en réseau des sites** présents sur le territoire, mais aussi promouvoir leur appartenance à des réseaux extraterritoriaux,
- **Mettre en place des modes de transports doux** entre les sites via des parcours balisés, voire faciliter les aménités à l'abord des sites (commerce thématique, parking à voiture ou vélo),
- **Valoriser le Nord du SIEVO** comme porte d'entrée du Parc Naturel Régional Oise Pays de France,
- **Valoriser les trames bleues et vertes** comme lieux de promenade via un aménagement éducatif et ludique à caractère familial,
- **Engager la réflexion d'un espace de culture à rayonnement international** dans le projet d'Europa City, seul projet d'une telle envergure,
- **Favoriser le regroupement** d'une OT à l'échelle du SIEVO afin de mettre en œuvre une politique touristique cohérente,
- Faire du SIEVO le territoire de l'architecture urbaine via la création d'un musée d'interprétation de la ville.

La valorisation du potentiel touristique n'a pas qu'une fonction de création de richesses et d'emplois. Cela va bien au-delà, puisqu'elle vise à créer ou consolider une véritable identité territoriale propre à générer de l'attractivité.

➤ Améliorer le « mieux-vivre » en donnant un nouvel essor à l'économie de proximité

L'irrigation économique interne au territoire passe par le renforcement des pôles locaux (diversification de l'offre commerciale de proximité, équipements publics, etc.) afin de créer de véritables lieux de vie au service des habitants du territoire.

Pour que l'économie de quartier et locale puisse connaître un développement susceptible d'améliorer le sentiment de « mieux-vivre » et de création d'emplois le SCOT cherchera à :

- **Développer une politique immobilière financièrement abordable** pour des porteurs de projet,
- **Développer une politique d'implantation de projets diversifiés à caractère économique dans le tissu urbain à partir des centralités** existante (commerce de détail, restauration, artisanat, services à la personne, créateurs innovants) pour faire émerger un véritable écosystème facilitant les relations économiques et sociales de proximité,
- **Développer une centralité tertiaire, culture loisirs forte au sein du projet Pôle gare de Goussainville**
- **Développer le secteur de l'économie sociale et solidaire** à l'égard de populations vieillissantes et en mal d'insertion socio-économique,
- **Favoriser la concentration et la diversification de l'offre commerciale pour accroître sa visibilité et diminuer l'évasion commerciale.**

Les opérations de renouvellement urbain devant modeler les zones de chalandises pour attirer des investisseurs potentiels.

De plus, la réhabilitation des centres anciens passera aussi par un renouvellement de l'offre commerciale, qui

contribuera à constituer une identité telle que les habitants puissent se réapproprier leur territoire. En outre, cela ira dans le sens d'un accompagnement de l'offre touristique aux abords des monuments et du patrimoine de ces centres.

- **Développer des partenariats avec des associations** octroyant des microcrédits pour encourager le portage des projets locaux. Cette initiative tend à développer l'économie sociale et solidaire sur le



Exemple d'insertion de commerces dans le tissu urbain à Villiers-le-Bel

Source : EAU – PROSCOT, 2012

territoire. Du reste, si le SCOT n'a que peu d'assise en la matière, il

peut néanmoins via sa politique d'offre immobilière réserver des locaux destinés à ces acteurs.

➤ Conditions de réussite pour un développement économique au service de la (re)connaissance des forces vives du territoire

L'ensemble des grands objectifs que le SCoT se fixe se veut être au service de la valorisation du territoire et de ses richesses : humaines, patrimoniales, créatives, etc.

La perspective de création d'emplois et l'ambition de créer un cadre de vie dynamique, agréable dans lequel les habitants puissent trouver l'essentiel des fonctionnalités satisfaisant leurs besoins, **concourent à l'instauration d'une attractivité retrouvée et choisie.**

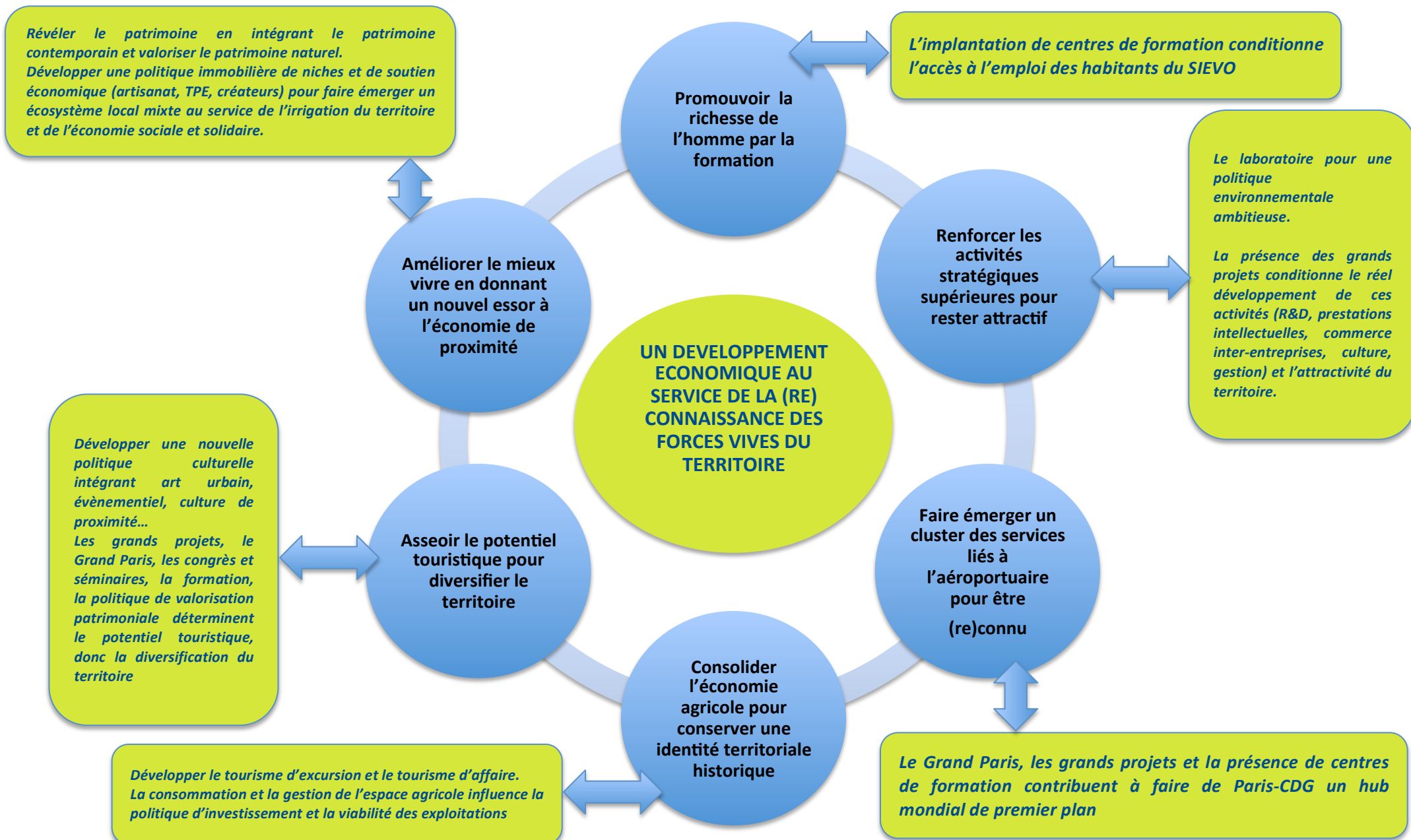
Malgré tout, cela suppose que les infrastructures de transports évoquées dans le cadre du Grand Paris voient le jour à un horizon temporel jugé normal par les investisseurs et porteurs de projets. Sans quoi, il deviendra difficile de combiner développement économique et amélioration du cadre de vie du simple fait que l'intégration par l'emploi ne pourra se réaliser faute de liens entre zones d'emploi et lieux de vie.

Si ces projets ont effectivement un coût, il convient de les regarder sur long termes dans le sens où les retombées pour le territoire du SIEVO et au-delà s'évaluent en milliards d'euros. De plus, en tant que porte d'entrée de la France, l'appui de tous les acteurs publics est nécessaire pour conforter le développement du territoire.

Pour rappel, si le SCoT n'a pas compétence sur la réalisation de ces projets de transport, il n'en demeure pas moins que leurs incidences sont loin d'être neutres sur les politiques urbaines menées dans son cadre. **Aussi, l'un des objectifs du territoire est de conserver une certaine unité dans sa gouvernance** pour infléchir des décisions programmatiques régionales et nationales.

Parallèlement, le SCoT devra promouvoir la poursuite du raccordement du territoire au numérique (très haut débit) de manière à favoriser l'implantation d'entreprises sur le territoire, de faciliter l'accès à l'information des populations (en matière d'emploi, d'événements culturels) et de stimuler leurs communications. Pour ce faire, les infrastructures de télécommunication devront être raccordées en priorité :

- aux projets d'aménagement de zones d'activités et de renouvellement urbain, et de renforcement des polarité /centralités du territoire
- aux équipements publics, notamment les centres de formation.



AXE II : D'UN TERRITOIRE DE SERVITUDES À UN TERRITOIRE DE SERVICE

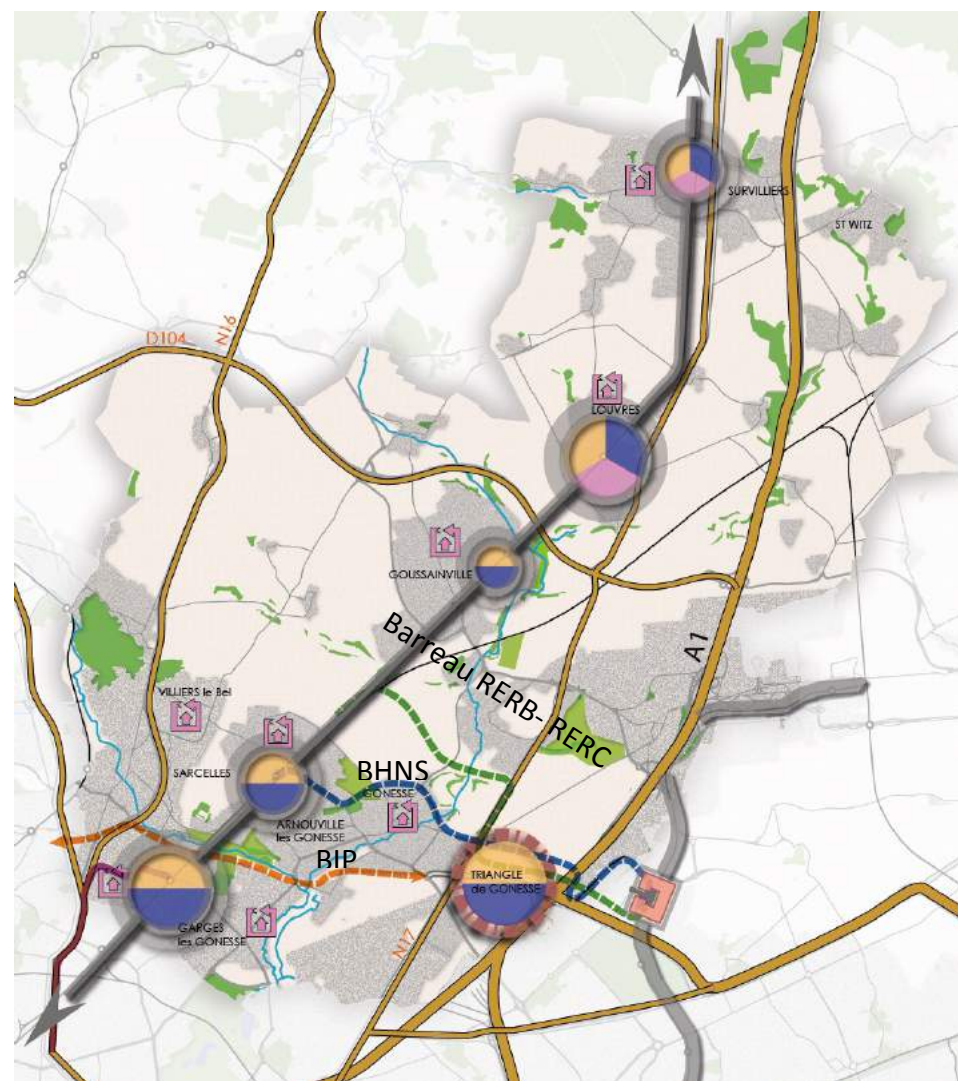
Aujourd'hui, comme en 2006, le territoire du SIEVO est ce qu'il convient de nommer un territoire d'intendance au service de destinée plus large de la région ou de la France. La présence des grandes infrastructures routières, ferroviaires, aériennes ou bien encore électriques attestent que ce périmètre possède une fonction de transit sur lequel les flux ne sont pas censés s'arrêter.

Cette fonction de servitude possède un caractère atavique qui a dessiné l'identité de ce qui constitue aujourd'hui le SIEVO. Les forces politiques ont témoigné, depuis le lancement du dernier SCoT, de leur volonté de dépasser ces contraintes et d'être les initiateurs de leur devenir.

Dans cet optique, la stratégie du territoire du SIEVO se déclinerait sur un schéma ayant pour principal objectif de diffuser le « mieux-vivre » au sein de l'ensemble du territoire.

Pour ce faire, la stratégie opérationnelle sur cet axe II s'appuie sur une organisation des polarités et de enjeux de dynamisation différenciés déjà affirmés par le SCOT de 2006.

Elle porte sur quatre points, qui, pour la plupart ont également déjà été révélés en 2006 lors de la précédente élaboration du SCoT.



Pôles de centralité à développer

Services
 Habitat
 Activités (dont commerces)

Renouvellement Urbain

➤ Diffuser l'activité économique, petit artisanat, services, bureaux, commerce dans le tissu urbain pour renforcer la vie des quartiers

Évoqué dans le précédent axe, la **constitution d'un cadre de vie économique dans le cœur du tissu urbain représente un précieux moyen d'assurer l'intégration sociale** par un maillage d'entreprises artisanales, de TPE / PME de services de proximité oeuvrant dans l'économie sociale et solidaire et le milieu marchand traditionnel (commerce, restauration, hébergement, services à la personne, etc.).

A cela, la diffusion de l'activité économique de proximité sera recherchée au travers :

- **D'une mixité fonctionnelle des zones résidentielles, îlots, pieds d'immeubles, etc.**, entre habitat et locaux dédiés à l'activité économique,
- **D'une politique volontariste d'implantation de petits secteurs artisanaux dans les centres urbains** de manière à spécifier une offre commerciale à destination de la population. Par ailleurs, ces zones artisanales de proximité pourront donner une identité et une originalité dans le savoir-faire et l'animation de ces centres,
- **De création de locaux à faible coût** de façon à ne pas décourager les jeunes entrepreneurs dans leurs démarches d'animation économique et sociale de la vie des quartiers,
- **D'un essor de la mixité de l'activité économique de proximité** de manière à élargir l'éventail de l'offre de l'armature commerciale destinée en priorité aux habitants du territoire du SIEVO. Cela se traduirait par la diversification des commerces, tant en termes de niveaux de gamme (hausse qualitative) qu'en termes de domaines d'activité (santé, commerces de bouche, etc.). Cette diversification

permettra de répondre aux besoins actuellement peu ou non pourvus des habitants, limitant l'évasion commerciale.

➤ Promouvoir une politique d'urbanisme et d'aménagement favorisant sociabilité, diversité et solidarité

Rendre « urbain » les villes, c'est à dire, permettre aux gens d'exprimer une courtoisie à l'égard d'autrui dans l'espace public nécessite un certain nombre d'aménagement catalyseur d'un sentiment de bien-être et de « mieux-vivre » son territoire.



Maison Jacques Brel à Villiers-le-Bel, centre des cultures urbaines
Initiative destinée à encourager l'expression artistique des jeunes de cette commune, voire à encourager le rapprochement de la diversité culturelle

Source : EAU – PROSCOT, 2012

La sociabilité, la diversité et la solidarité entre les habitants du SIEVO pourront se transcender autour :

- **D'un aménagement d'un réseau d'espaces publics** conviviaux ouverts, favorables aux rencontres et reliés entre eux. Ces espaces publics intégreront une part importante de végétal,
- **De la poursuite du soutien au système associatif local** par la mise à disposition de locaux, la mise en place d'animations récurrentes et lisibles par et pour les populations. Ces manifestations donneraient l'occasion aux habitants de se rassembler et d'exprimer leurs talents artistiques et / ou sportifs dans un cadre convivial, pouvant déboucher sur un accompagnement personnalisé à des carrières professionnelles dans la danse, la musique, l'art urbain (graffiti, etc.),
- **Du développement de la culture de la diversité** favorisant le mélange des cultures, la créativité associative et entrepreneuriale. Territoire de la mixité par excellence, le SIEVO devra accompagner et renforcer, de manière non clivant, les besoins d'expression des cultures au travers de la constitution d'un réseau d'espaces culturels intercommunautaires.

Le commerce ethnique est une spécificité sur laquelle existe des potentialités de dynamisation de certains quartiers comme à Sarcelles ou Villiers-le-Bel,

- **Du développement de la nature en ville sous des formes nouvelles et constitutive d'une véritable écologie urbaine.** La mise en scène par l'intégration d'éléments végétaux doit développer un cadre de vie agréable et une attractivité nouvelle. L'amélioration ciblée des aménagements urbains offrira un cadre qualitatif et de localisation privilégiée des activités économiques, dont le commerce. Cela contribuera également au bien-être des habitants et à leur appropriation de leur lieu de vie. Cette approche doit dépasser le seul cadre de vie et être mise en œuvre en s'appuyant sur des éléments pouvant capter et se développer en véritables noyaux de

biodiversité reliés en réseaux par des formes plus urbaines de végétalisation

7 Diffuser et organiser les mobilités internes en s'appuyant sur les grandes infrastructures de transports

L'accessibilité du territoire pour les personnes venant de l'extérieur ne représente pas la principale préoccupation à laquelle le SCoT doit répondre, même si des améliorations devront être réfléchies en partenariat avec les services de l'Etat compétents, le STIF et les différents opérateurs publics et parapublics (région, département, chambres consulaires, EPA, etc.) afin d'améliorer l'attractivité du pôle aéroportuaire de Paris-Charles de Gaulle, notamment.

Le véritable « point critique » qui distingue le SIEVO d'autres territoires voisins est la capacité des populations locales à accéder aux différentes polarités commerciales, économiques et de service du territoire d'une part et à rejoindre le pôle aéroportuaire d'autre part.

Ce défaut d'accessibilité Est-Ouest obère l'employabilité des habitants du SIEVO, donc leur potentiel de développement en termes de revenus, de parcours résidentiel, d'intégration sociale, entre autres. Il limite aussi la possibilité de s'approprier les ressources du territoire à une échelle de proximité élargie au SIEVO.

S'il est important que **les projets structurant de transport du grand Paris se concrétisent c'est pour mieux mettre en place une politique de transport locale d'articulation avec les espaces de dynamisation du territoire (secteur de renforcement et de renouvellement urbain, secteurs de développement ..) et que les populations puissent accéder aux emplois** qui sont en nombre sur le territoire. Ainsi, certaines actions devront être portées, telles que :

- **La poursuite de la restructuration et de la modernisation des gares et quartiers environnants.** Ces actions, déjà mentionnées lors du précédent SCoT, doivent assurer une double fonction.

En premier lieu, elles promeuvent l'équilibre interne au territoire entre Nord et Sud. En reliant le SIEVO par un réseau de pôles gares, les deux parties du territoire s'en trouvent connectées et interpénétrées dans un réseau spatiale-économique et spatiale-social complémentaire.

En second lieu, car le SIEVO n'est pas organisé autour d'une seule ville-centre, mais plutôt d'une pluralité de villes et de centralités. Or, l'absence de centralité forte conduit à la perception d'un espace global déstructuré sans lien avec le reste du territoire. Aussi, la mise en avant volontariste d'un réseau de pôles gares contribuera à développer des points d'accessibilité :

- o susceptibles de permettre aux habitants d'aller sur certaines parties du territoire, notamment les zones d'emploi,
- o aux équipements publics (scolaires, transports, etc.) qui mailleraient le SIEVO et renforcerait une ouverture aux commodités sociales (loisirs, culture).

- **L'organisation d'un réseau de bus en rabattement vers les grands projets de transport et les gares.** Il s'agit de mener une politique de transport décloisonnant au bénéfice des habitants du territoire du SIEVO. Tout le développement de ce territoire repose sur une restructuration des liaisons transversales entre bassins d'emploi et lieux de vie, en priorité de la zone Sud et Ouest du territoire.

En la matière ; il conviendra d'améliorer :

- o un temps de transport élevé du fait de la multiplicité des arrêts. Cette réorganisation des trajets devra être effectuée au prisme d'une rationalisation des points de desserte au regard de la répartition spatiale de la population,

- o les fréquences assurées par les lignes régulières de manière à générer un service fiable sur une plage horaire élargie aussi bien en période de pointe qu'en période creuse (comme le soir et la nuit),
- o la lisibilité des services résultante d'un nombre important d'exploitants et de réseaux.

Ces éléments génèrent une relative dépendance aux véhicules particuliers au détriment des transports en commun, favorisant la congestion du système routier. Par ailleurs, cela constitue un facteur discriminant vis-à-vis des populations non motorisées qui dès lors n'ont pas accès à l'emploi et aux aménités.

Les projets de bus à haut niveau de service entre Bezons et Villepinte, sur le barreau de Gonesse et Goussainville et Roissy contribueront à remodeler le tissu urbain et à décloisonner le territoire, tout en favorisant l'implantation de grands projets à vocation économique, notamment sur le Triangle de Gonesse.

- **Le contournement de Paris-Charles-de-Gaulle par la francilienne et le projet d'échangeur pour le raccordement de l'A104 et la A1.**
- **Le ciblage sur des parcours sécurisables des pistes cyclables en irrigation infra-urbaine depuis les gares.**

Le SCOT privilégie de nouveaux modes de déplacement, non polluants et favorisant une appropriation de l'espace.

A cet égard, le SCoT se concentre sur :

- o l'amélioration de l'accès aux sites et monuments en renforçant ou créant sur certains secteurs des liaisons douces,
- o le renforcement du caractère multimodal des grands projets de transports à l'image de l'avenue du Parisien avec un couloir réservé aux cyclistes,

- o une politique d'incitation destinée à encourager l'utilisation du vélo pour les trajets courts par la mise en place systématique de parcs à vélo en gare en correspondance des arrêts des transports publics, d'abris à vélo en pied d'immeuble ou d'arceaux à proximité des grands projets sur le Triangle de Gonesse, ITC, Dôme, pôles gares.

➤ Promouvoir une politique de logement alliant attractivité, développement durable et solidarité

Le SCOT a pour ambition d'accompagner les défis majeurs du territoire en matière de logement.

La politique de l'habitat doit aujourd'hui tendre vers une recherche d'attractivité et de qualité résidentielle, tout en promouvant les principes de solidarité et de développement durable. Elle doit viser à proposer une offre en logements diversifiée et dont la répartition se fera de manière équilibrée.

Le développement résidentiel doit par ailleurs s'inscrire dans une perspective de cohérence et de synergie avec la stratégie globale du territoire.

Offrir aux habitants la possibilité de réaliser leurs parcours résidentiels au sein du territoire constitue l'un des objectifs majeurs en matière d'habitat.

Le SCOT a pour ambition de permettre les parcours résidentiels des ménages, en considérant les caractéristiques propres du marché du logement sur le territoire qui ne permettent pas, à ce jour, la fluidité des parcours. En effet la dynamique de construction est aujourd'hui faible du fait des contraintes induites par le PEB.

La diversification de l'offre de logements permettra de répondre à cette problématique et de maintenir l'attractivité du territoire.

Une offre résidentielle plus variée permettra notamment de répondre aux besoins en logements des jeunes actifs et des jeunes ménages ainsi qu'à ceux des populations spécifiques. Elle contribuera également à répondre à la problématique du desserrement des ménages qui représente un enjeu majeur pour le SIEVO.

Cette diversification sera rendue possible par la construction de logements neufs et la réhabilitation du parc ancien, et devra s'exercer tant du point de vue du statut et des typologies de logements que de leurs tailles.

La diversification et la mixité des formes urbaines ainsi qu'une répartition de la gamme des produits immobiliers adaptée aux spécificités du territoire doivent également être recherchées.

En outre, la poursuite des efforts en matière de logements aidés permettra de répondre aux besoins diversifiés du territoire. La recherche de la mixité sociale et le soutien au développement de l'ensemble de la gamme de production sociale représentent ainsi des leviers pertinents pour garantir les équilibres sociaux.

En parallèle et afin d'optimiser la stratégie de diversification, la production doit être répartie de manière équilibrée et adaptée aux spécificités du territoire.

Le renouvellement progressif et la densification du parc, en particulier ses franges les plus déqualifiées constituent les principaux leviers de création de logements.

- La densification des espaces urbanisés et plus spécifiquement des pôles gares sera recherchée sur l'ensemble du territoire.
- Le renouvellement urbain représente également un levier majeur pour atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs de production de logements. Il pourra se réaliser par le biais de divers moyens tels que la poursuite des Projets de Renouvellement Urbain (PRU)

engagés sur le territoire, ou la définition de nouveaux périmètres de renouvellement urbain dans le cadre de l'ANRU 2. En outre, la loi ALUR, qui devrait être promulguée au cours de l'année 2014, pourrait ouvrir la possibilité de conduire des opérations de réaménagement urbain en zone C du PEB, sous réserve qu'elles n'entraînent pas d'augmentation significative de la population soumise aux nuisances sonores.

La construction de logement en extension représente par ailleurs un outil supplémentaire pour atteindre les objectifs de production.

A ce titre, le Nord du territoire va accueillir plusieurs projets urbains majeurs à vocation résidentielle ou mixtes (éco quartier Louvres Puiseux, ZAC multi sites à Fontenay en Parisis,...) qui contribueront à répondre aux enjeux de desserrement et d'accroissement démographique sur le territoire.

Si l'effort de production de logements doit répondre aux besoins des habitants et se faire dans la perspective d'une organisation équilibrée du territoire, il doit également contribuer à un cadre de vie et à des fonctionnements plus durables.

Il s'agit donc de concilier l'objectif de gestion économe de l'espace avec celui du maintien d'un cadre de vie de qualité.

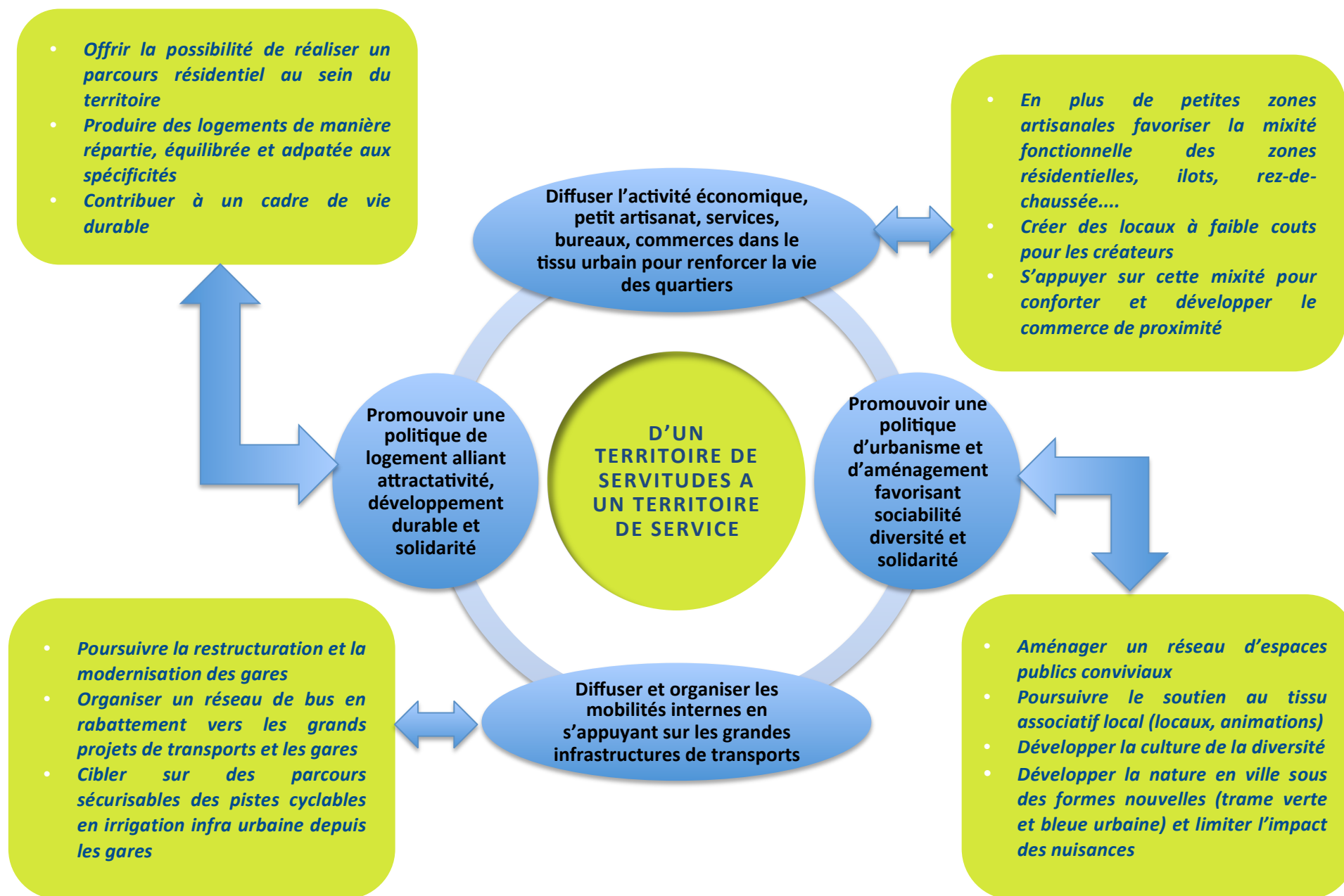
L'amélioration et la préservation du cadre de vie constituent des objectifs constants de la politique du logement du SIEVO qui pourront être atteints par la recherche de la mixité sociale et programmatique et en favorisant la ville de proximité et de courtes distances.

Parallèlement, la mise en œuvre d'une politique environnementale et énergétique ambitieuse en matière d'habitat doit constituer un élément déterminant dans le développement territorial du SIEVO et contribuera au maintien de son attractivité.

Il s'agit en premier lieu de respecter les objectifs d'une gestion rigoureuse de l'espace pour le maintien des espaces agricoles et ouverts.

La recherche de nouvelles formes urbaines denses et économes en espace et en énergies doit également être poursuivie.

Enfin, la politique de développement résidentiel doit être associée à l'objectif de réduction des nuisances et plus spécifiquement des nuisances sonores.



AXE III : DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN, D'AMÉNAGEMENT, DE RENATURATION ET D'EQUIPEMENTS EXEMPLAIRES ET INNOVANTS POUR FAIRE VIVRE UN TERRITOIRE À L'IMAGE CHOISIE

Le territoire du SIEVO pâtit d'une image fonctionnaliste (zone de transit des flux humains et de marchandises), ce, malgré des atouts et des potentialités de valorisation réelles.

En effet, le territoire peut se reposer sur la modernité de ses projets dont l'impact pourrait servir de pierre angulaire à la construction d'une nouvelle image, choisie cette fois-ci, et qui impliquerait également la valorisation accrue des atouts existants.

L'image que l'on projette et qui se renvoie aux habitants et acteurs du territoire contribue à produire une identité territoriale susceptible de fédérer les habitants du SIEVO autour d'un projet de territoire innovant et moderne où le patrimoine et actions culturelles et environnementales tiennent lieu de levier dynamisant.

A cet égard, le projet du territoire se focalisera sur quatre directions, toutes en lien les unes aux autres, et qui contribueront à améliorer significativement le cadre de vie et à rendre au SIEVO une image en accord avec son potentiel qui n'a pas donné à l'heure actuelle sa pleine mesure.



Les 4 projets en compétition pour le projet Europa City qui mêlent architecture innovante et intégration environnementale du point de vue esthétique et énergétique

Source : www.europacity.com

➤ Le laboratoire pour une politique environnementale ambitieuse

Au travers des différents projets qui vont ou devraient mailler le territoire, l'image environnementale du SIEVO peut s'en trouver modifier de façon positive.

Ainsi, l'occasion doit être embrassée de passer d'un territoire gestionnaire de la question environnementale, d'autant plus que ses ressources sont largement sollicitées, à un territoire promoteur de politique environnementale.

La mise en avant des projets de rénovation urbaine, de construction de nouveaux quartiers, des pôles gares, d'Europa City se réalisent comme des projets modernes, peu énergivores et conformes à une architecture urbaine

soucieuse de son impact environnemental et potentiellement porteur d'amélioration du fonctionnement écologique.

La politique environnementale du SIEVO s'articulera autour de plusieurs enjeux clés et spécifiques au territoire: la biodiversité, la gestion des nuisances au regard principalement du bruit, la gestion de l'eau incluant les ruissellements et les risques, l'énergie.

L'amélioration des mobilités locales transcendent ces différentes problématiques toutes impactées par cette problématique et/ou par les infrastructures d'intérêt général à l'échelle régionale ou nationale du territoire.

La Biodiversité :

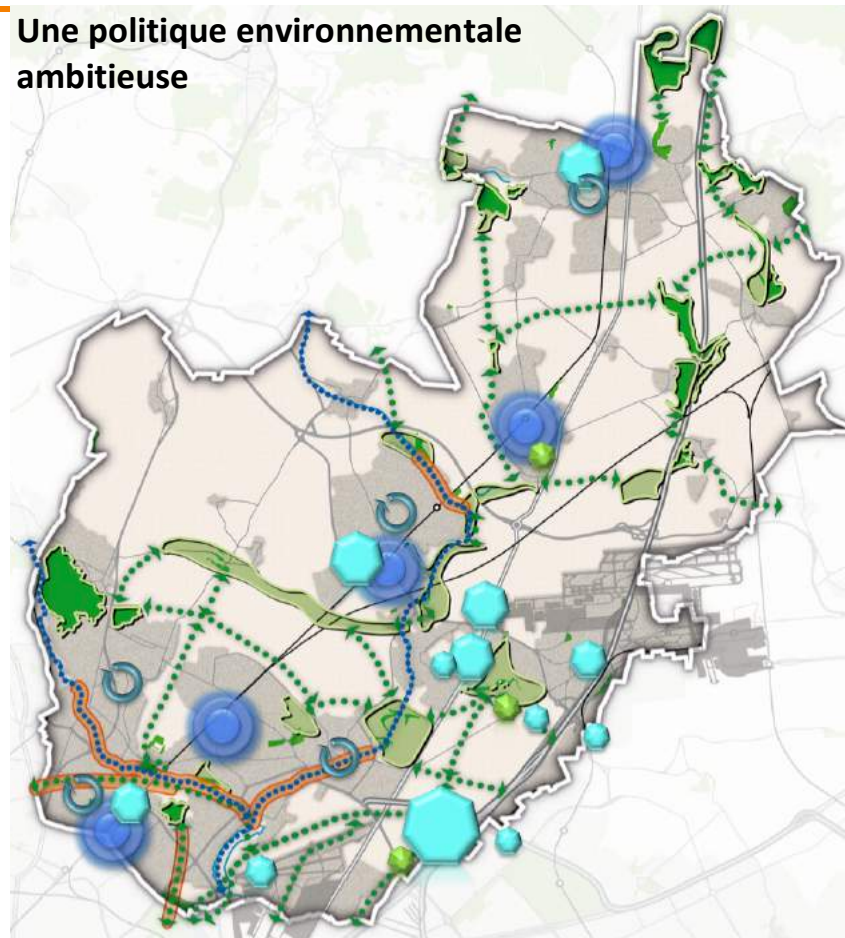
Le territoire présente très peu d'espaces naturels comme en témoigne le SRCE ainsi que des continuités écologiques fragiles pour lesquelles on ne peut se contenter de mesures conservatoires.

Si la préservation d'espaces agricoles pérennes contribue à maintenir des continuités agri-naturelles, en revanche les noyaux de biodiversité restent circonscrits et de faible importance.

Le SIEVO porte donc une triple politique consistant :

- à préserver les espaces naturels qui à son échelle constituent des noyaux de biodiversité au premier rang desquels on trouve les espaces boisés, les abords des cours d'eau présentant un intérêt écologique et les milieux humides
- à développer des espaces de nature
- à mettre en place une politique de biodiversité positive au travers de la gestion des lisières et de la création de noyaux ou de la restauration de milieux environnementaux dans l'espace urbain (l'espace agricole productif devant être préservé), les projets de développement étant le support d'initiation de cette politique d'écologie urbaine qui s'intègre à leur conception.

Une politique environnementale ambitieuse



- Des centralités renforcées organisées autour des pôles gares
- Projets de renouvellement urbain pour développer le parcours résidentiel au sein du territoire
- Les grands projets de rayonnement régional, national et mondial
- Espaces verts : espaces de nature (à) aménagé(er)
- Continuités écologiques potentielles à maintenir ou à conforter (éléments constitutifs de la trame verte et bleue)
- Trame verte et bleue urbaine, avec un enjeu d'amélioration ou de confortement de la qualité urbaine (espaces publics, espaces verts)
- Espaces relais et noyaux existant ou à créer (espace à vocation naturelle de support à la trame verte et bleue)
- Boisements principaux

Ainsi pour chaque projet d'aménagement, il convient d'intégrer une véritable trame verte (et bleue) urbaine dont le mode de réalisation va au delà d'un programme de plantation pour mieux organiser de vrais espaces écologiques associant des types de plantations pertinentes soit dans le cadre d'espaces continus et larges (Europacity, la butte aux bergers, Fesserets...) soit dans le cadre de la création de noyaux significatifs reliés en réseau notamment pour recréer des espaces de « captation » (le Dôme de Sarcelle : restitution d'un écosystème aux abords du petit Rosne). Cette mise en œuvre permet de renforcer la biodiversité et les liaisons avec des continuités potentielles existantes en les renforçant ou en les développant notamment dans les espaces urbains déjà constitués adjacents.

Cela suppose également de traiter les « lisières » (fronts urbain, coulée verte entre Villiers le bel et Sarcelles..) pour mieux amplifier les effets de cette trame urbaine et accrocher, là encore, les continuités soit agri-naturelles, soit urbaines à l'échelle territoriale ou extraterritoriales.

Cette politique de développement de l'écologie urbaine a également vocation à se développer à l'occasion notamment des grandes opérations de renouvellement urbain.

Enfin des projets de renaturation sont également intégrables à des projets d'équipements sportifs de plein air dans le cadre d'une gestion écologique raisonnée ou à des projets de parcs.

La gestion des nuisances :

Les projets de renouvellement urbain ainsi que la politique de biodiversité positive et d'écologie urbaine sont porteuses au delà de l'amélioration du cadre de vie de politiques plus ciblées concernant la gestion du bruit. En effet, le renouvellement urbain permet de rénover ou reconstruire un parc plus adapté et mieux isolé phoniquement alors que la question de la végétalisation de l'espace urbain minéral peut avoir associée à l'utilisation de matériaux adaptés à une modération de la réflexion du bruit.

La gestion de l'eau incluant les ruissellements et les risques (d'inondation..):

La ressource en eau constitue un enjeu majeur pour le territoire, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, appelant une gestion maîtrisée afin de satisfaire l'ensemble des usages auxquels elle est destinée (agriculture, eau potable, etc.) et de limiter les rejets contraints par les capacités du réseau de Seine Saint Denis.

L'extension de la station de Bonneuil répond aux besoins d'assainissement mais n'exclut pas là encore une politique de maîtrise et d'économie pour limiter les rejets.

La gestion des eaux pluviales continuera à faire l'objet d'attention et d'efforts et les grands projets du territoire déploieront une politique exemplaire de régulation incluant une gestion hydraulique douce et des dispositifs ambitieux d'infiltration et/ou, rétention ,régulation ,en fonction des sols.

La protection des captages et la poursuite des efforts engagés dans le cadre de la lutte contre les pollutions des eaux superficielles seront également mis en œuvre.

Cette politique produit ses effets sur la gestion des ruissellements et des risques d'inondation en amont, mais n'exclut pas la mise en œuvre de mesures de prévention et/ou de précaution pour assurer la sécurité des biens et des personnes face aux risques.

La maîtrise de l'énergie s'inscrit dans un renforcement de la politique environnementale par :

- La recherche d'une performance énergétique spécifique pour les grands projets (bioclimatisme, matériaux et formes urbaines ...)
- La requalification du bâti existants et l'intégration de la dimension énergétique dans le grands projets de renouvellement urbain (PRU) en cherchant quand c'est possible la mise en œuvre de réseaux de chaleurs
- La valorisation de nouveaux modes de production d'énergie (géothermie, valorisation des déchets, photovoltaïque..).

- La politique d'amélioration des mobilités (cf. ci dessus) pour limiter les émissions de GES

En conclusion, la gestion environnementale exemplaires des grands projets d'aménagement et d'équipement du territoire constituera l'effet levier pour une politique environnementale lisible permettant sa diffusion globale et l'inscription du SIEVO dans une logique de développement durable propice à l'appropriation d'une attractivité nouvellement maîtrisée.

➤ Développer le tourisme d'excursion et le tourisme d'affaires

Dans une logique de diversification sectorielle de l'économie du territoire, certains projets du territoire œuvrent à l'émancipation d'un tourisme dit d'excursion (visite de sites et monuments sans nuitée) **et d'affaires** (lié aux expositions, forums, congrès).

La capacité à valoriser des monuments structurants d'une grande richesse comme le musée-château d'Ecouen, le musée Archéa voire les cœurs des villages et églises classées forment la base d'un réseau patrimonial destiné à créer des circuits internes au SIEVO et même des parcours externes au travers d'accords entre les partenaires touristiques rattachés à d'autres périmètres administratifs. Ces aspects sont autant de facteurs destinés à développer le tourisme d'excursion. Cette typologie spécifique de tourisme induit tout de même une offre connexe de services marchands (restauration, souvenirs) et d'équipements (transports et accès efficaces aux lieux de visite) d'une certaine gamme de manière à fidéliser ou générer une nouvelle clientèle.

Pour ce faire le SCoT devra privilégier :

- **La mise en relation entre les offices du tourisme du SIEVO**, peut être même à leur fusion de manière à avoir une politique d'offre touristique commune et complémentaire. Le PNR Oise-Pays de France souhaite par ailleurs travailler avec le SIEVO sur le tourisme.

- **La création d'un réseau des sites et monuments interterritorial** capable de créer une offre cohérente et thématique ou de donner une visibilité accrue comme le réseau Renaissance concernant le musée-château d'Ecouen,
- **La mise en place d'équipements de transport et d'accès rapides aux lieux de visites** (création de parking, modes de transport doux, etc.),
- **La valorisation des sites au travers d'une offre commerciale et culturelle dédiée aux sites** (artisanat d'art, galeries d'art, restauration, etc.).

Concernant la valorisation du tourisme d'affaires, le SIEVO ne se heurte pas tant à un effet de congestion de l'hôtellerie ou des centres de congrès et de réunions du fait de la mise en terre ou de l'étude de certains projets comme Europa City ou l'International Trade Center, mais plutôt d'une carence en personnel qualifié du fait de l'absence de centres de formation destinés à ce pan d'activité.

Ici, le SCoT devra être vigilant sur :

- **La capacité du territoire à fournir assez de personnels qualifiés** qui sera un facteur d'attractivité à la fois pour les touristes d'affaires, mais aussi pour les entreprises de l'évènementiel.
- Même si le SCoT n'a pas de compétences en matière de formation (accueil, langue, commerce), il est de son rôle d'alerter les décideurs publics sur la nécessité de se fédérer sur un certain nombre d'action à fort potentiel de développement,
- **L'option de créer une structure de promotion du tourisme d'affaires et de l'évènementiel sur la plateforme aéroportuaire d'envergure internationale** afin de générer une rotation de clientèle susceptible d'atténuer les cycles baissiers des affaires,
 - **La mise en œuvre des politiques d'investissement dans le cadre du Grand Paris en matière de transports** afin que les centres d'affaires soient reliés aux infrastructures de transports sous peine de voir ce secteur d'activité se délocaliser sur d'autres « hubs » internationaux.

➤ Révéler le patrimoine en intégrant le patrimoine contemporain et valoriser le patrimoine naturel

La valorisation du patrimoine est un enjeu fondateur de l'attractivité territoriale au profit des habitants du SIEVO.

Elle doit aller au delà de l'approche historique (archéologie, vieux village, bâtiments classés) pour valoriser tout à la fois le patrimoine immatériel, artisanal et contemporain. Cette valorisation implique des animations et de l'évènementiel autour du patrimoine (ex : poterie et Vallée de l'Ysieux).

Dans cette politique, s'intègre, avec celle liée au tourisme et à la culture, le projet de valorisation du vieux village de Goussainville.

La présence des grands projets aux formes architecturales novatrices et des grands ensembles peut être facteur d'attraction s'ils sont valorisés dans un cadre global de mise en perspective de l'évolution des formes urbaines et des modes d'aménagement au sein du territoire.

Le SCOT porte un projet qui peut être conçu à une échelle élargie, de centre d'interprétation urbaine, qui ne saurait se réduire à un espace muséographique mais implique des activités interactives, ludiques et « itinérantes ».

Dans le même temps, l'armature environnementale du territoire, à savoir la trame verte et bleue, intégrant ses espaces de projet (noyaux de biodiversité à renforcer ou créer, parcs...) joue un rôle essentiel en matière patrimoniale pour la réappropriation de ses composantes (réseau de cours d'eau, boisements et arbres remarquable, grand paysage..).

Au delà de l'action visée ci dessus sur le renforcement de cette trame écologique, l'interface urbain/agricole est gérée dans une logique de co-valorisation (travail sur les lisières).

Les actions de valorisation patrimoniale impliqueront une gestion cohérente des mobilités autour du « réseau patrimonial » et de l'accessibilité physique et visuelle.

➤ Développer une nouvelle politique culturelle

En articulation avec une approche élargie de la valorisation patrimoniale, la culture est un levier de développement social mais aussi économique permettant de mettre en avant la créativité humaine.

Le SIEVO s'inspire des politiques culturelles menées dans de grandes villes, qui valorisent leurs spécificités urbaines et artistiques associées, en développant des actions autour **de l'art urbain, de l'évènementiel et de la culture urbaine** qui peuvent s'appuyer :

- sur des politiques d'aménagement et d'usages diversifiées des espaces publics et de la ville (Ville adaptable)
- sur des projets d'équipement de diffusion (Le Dôme de Sarcelle, le Pôle Gare de Goussainville autour de sa salle multifonction, ...)



Projet du Dôme de Sarcelles à l'interface du sport et de la culture qui donne une nouvelle dimension au territoire : un territoire qui choisit son image et son développement

Source : www.a234.fr

Cette émancipation culturelle et créative pourrait être relayée par la présence de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle et de la proximité parisienne comme pourvoyeur de spectateurs et touristes.

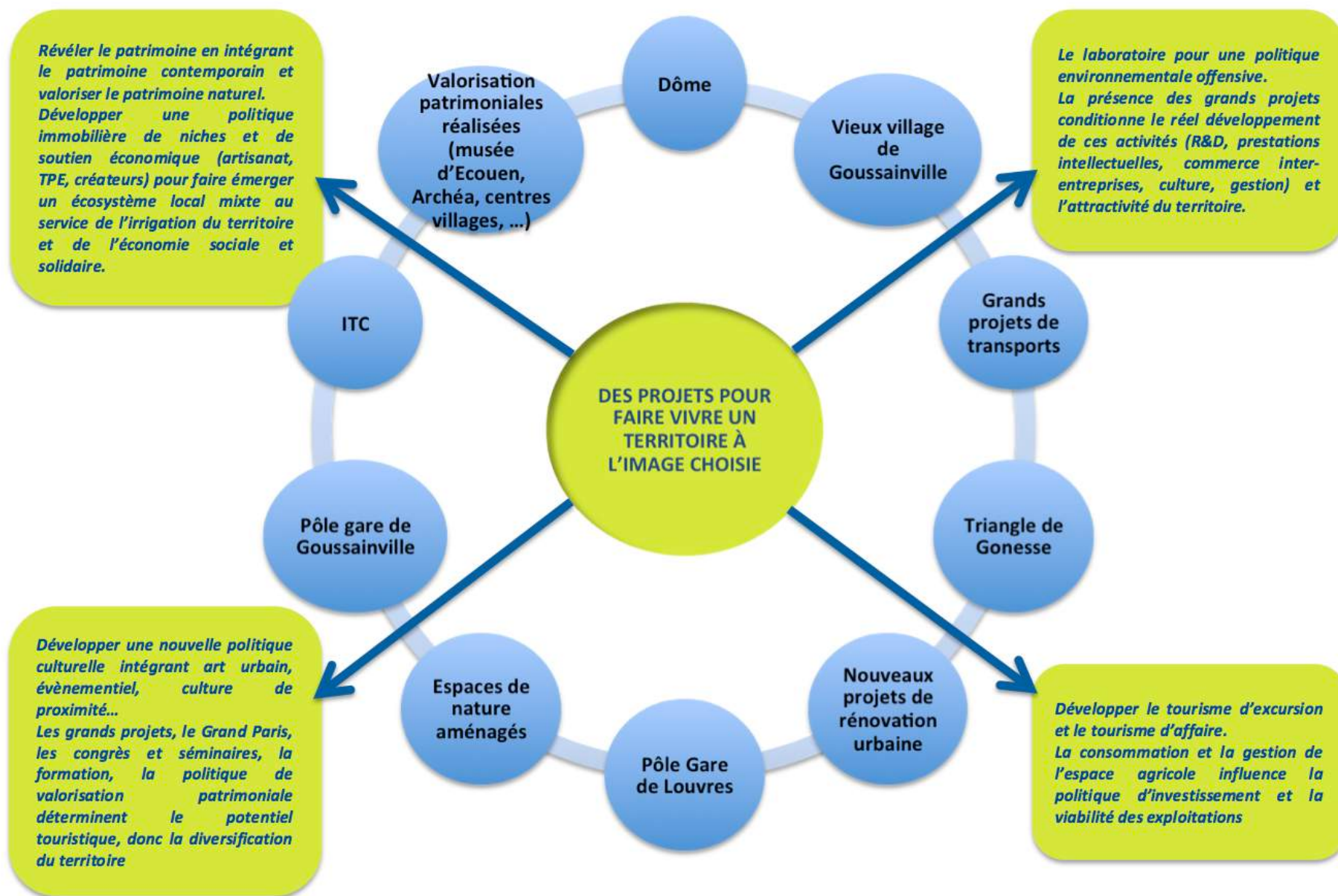
Le SCoT incite à explorer des ambitions culturelles fortes à l'image dynamique en :

- **cherchant à se doter d'une filière de formation d'acteurs et d'artistes associés aux milieux urbains,**
- **Créant des lieux,** comme des quartiers, **dédiés à l'accueil et à l'expression de l'art et de la culture urbaine.**

Dans les faits, cela revient à créer un pôle d'excellence des techniques et savoir-faire porté par la culture urbaine,

- **Accompagnant la mise en place de festivals locaux et internationaux d'art urbain** pour enrichir et créer l'impulsion au développement du pôle d'excellence.

Bien évidemment, le territoire poursuit et amplifie ses politiques culturelles locales s'appuyant sur les associations, conservatoires autour de la musique notamment.



D'UN CONFINS À UN CENTRE : LE SIEVO S'ORGANISE POUR L'AFFIRMATION DU TERRITOIRE DU GRAND ROISSY

- ➔ Mettre en œuvre un développement économique ambitieux au service de la (re)connaissance des forces vives du territoire ;
- ➔ Faire d'un territoire de servitudes, un territoire de services ;
- ➔ S'appuyer sur des projets de renouvellement urbain, d'aménagement, de renaturation et d'équipements exemplaires et innovants pour faire vivre un territoire à l'image choisie.

-  *Consolider l'économie agricole*
-  *Faire émerger un cluster des services liés à l'aéroportuaire*
-  *Des centralités renforcées organisées autour des pôles gares*
-  *Transports en commun actuels radiaux*
-  *Projets de transports en commun donnant accès à l'emploi et à la formation*
-  *Le renouvellement urbain pour développer le parcours résidentiel au sein du territoire*
-  *Les grands projets de rayonnement régional, national et mondial*
-  *Une politique environnementale pour un territoire innovant et à l'image choisie*

